

# PLAN CLIMAT PAYS BASQUE

## *Plan Climat-Air-Énergie Territorial*

# Stratégie

- Version du 19 juin 2021 -



# Table des matières

<b>Glossaire</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Constat et scénarios</b> .....	<b>4</b>
<b>1.1 Climat (actuel et projection) – vulnérabilité - scénarios d’adaptation (tendanciel et volontariste)</b> .....	<b>4</b>
1.1.1 Scénario tendanciel .....	4
1.1.2 Scénario volontariste.....	5
<b>1.2 Scénarios d’évolutions de l’état de la qualité de l’air</b> .....	<b>5</b>
1.2.1 Scénario tendanciel .....	6
1.2.2 Scénario volontariste Pays Basque.....	8
1.2.3 Synthèse .....	10
<b>1.3 Scénarios d’évolutions des émissions de gaz à effet de serre et du stockage carbone</b> .....	<b>10</b>
1.3.1 Scénario tendanciel .....	11
1.3.2 Trajectoire Pays Basque .....	13
1.3.3 Synthèse .....	16
<b>1.4 Scénarios d’évolutions des consommations et de la production énergétique</b> .....	<b>17</b>
1.4.1 Scénario tendanciel .....	17
1.4.2 Trajectoire Pays Basque .....	19
1.4.3 Scénarios de production énergétique .....	20
1.4.4 Evolution de la dépense énergétique.....	24
1.4.5 Synthèse .....	25
<b>2. La feuille de route climat 2020-2050</b> .....	<b>27</b>
<b>2.1 Orientation 1 : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel</b> .....	<b>30</b>
2.1.1 Ambition n°1 : Améliorer la qualité de l’air et prévenir les risques sanitaires liés au changement climatique.....	31
2.1.2 Ambition n°2 : Prévenir les risques naturels exacerbés par le changement climatique.....	32
2.1.3 Ambition n°3 : Préserver le patrimoine naturel du Pays Basque et préparer la résilience du territoire avec des solutions basées sur la nature .....	34
<b>2.2 Orientation 2 : Devenir un territoire à énergie positive à 2050</b> .....	<b>35</b>
2.2.1 Ambition n°1 : Faire de la sobriété énergétique un objectif partagé par l’ensemble des acteurs du territoire .....	36
2.2.2 Ambition n°2 : Mobiliser les ressources du territoire pour développer massivement la production d’énergies renouvelables en Pays Basque.....	37
2.2.3 Ambition n°3 : Mutualiser les compétences territoriales pour concrétiser la démarche NégaWatt : sobriété – efficacité – développement des énergies renouvelables .....	38

<b>2.3 Orientation 3 : Rendre possible des modes de vie et des activités bas carbone pour tous ....</b>	<b>39</b>
2.3.1 Ambition n°1 : Décarboner le mix énergétique du Pays Basque .....	40
2.3.2 Ambition n°2 : Un (a)ménagement soutenable et cohérent au service d'un territoire bas carbone.....	40
2.3.3 Ambition n°3 : Développer le stockage carbone par les pratiques agricoles et forestières	42
<b>2.4 Orientation 4 : Innover et changer de modèle économique.....</b>	<b>44</b>
2.4.1 Ambition n° 1 : renforcer le lien entre l'agriculture, la pêche et l'alimentation locale .....	45
2.4.2 Ambition n° 2 : accueillir dans un Pays Basque en transition .....	46
2.4.3 Ambition n°3 : concrétiser l'économie circulaire dans toutes les activités du territoire.....	46
<b>2.5 Orientation 5 : Partager connaissances et expériences de transition pour agir ensemble .....</b>	<b>49</b>
2.5.1 Ambition n°1 : Animer et promouvoir les objectifs du Plan Climat auprès de tous .....	50
2.5.2 Ambition n°2 : Coordonner la transition écologique et accompagner les acteurs locaux dans leurs initiatives.....	50
2.5.3 Ambition n°3 : Installer un mode de gouvernance et de suivi du Plan Climat ouvert et partagé .....	52

## Glossaire

**ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

**CAPB** : Communauté d'Agglomération Pays Basque

**CCNUCC** : Convention Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques

**CDPB** : Conseil de Développement du Pays Basque

**COP** : Conférence des Parties

**COPAR** : Comité Partenarial

**COPIIL** : Comité de Pilotage

**EPCI** : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

**GES** : Gaz à Effet de Serre

**GIEC** : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

**LTECV** : Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte

**NéoTerra** : Feuille de route régionale dédiée à la transition écologique et énergétique, adoptée le 9 juillet 2019 par la Région Nouvelle-Aquitaine

**OMM** : Organisation Météorologique Mondiale

**PAT** : Projet Alimentaire de Territoire

**PCAET** : Plan Climat-Air-Energie Territorial

**PDU** : Plan de Déplacements Urbains

**PLH** : Programme Local de l'Habitat

**PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

**PNUE** : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

**P+R** : Parc Relais

**SCoT** : Schéma de Cohérence Territorial

**SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

**SRCCl** : Rapport Spécial du GIEC Sur Le Dérèglement Climatique Et Les Terres Émergées

**SROCC** : Rapport Spécial du GIEC Sur L'océan Et La Cryosphère Dans Le Contexte Du Changement Climatique

**TC** : Transports en commun

**TEE** : Service « Transition Ecologique et Energétique »

**TEE&AC** : Direction « Transition Ecologique et Energétique et Agglomération Citoyenne »

**TPE et PME** : Très Petite Entreprise et Petite et Moyenne Entreprise

# 1. Constat et scénarios

## 1.1 Climat (actuel et projection) - vulnérabilité - scénarios d'adaptation (tendanciel et volontariste)

### Rappel des enjeux :

- Gestion et adaptation à **l'élévation du niveau de la mer**, des impacts sur le littoral et de l'augmentation des sinistres sur les ouvrages
- Protection des milieux et des populations à la **hausse de la fréquence et de l'intensité des aléas**, notamment liés à l'eau (submersion marine, inondations, ruissellement)
- Adaptation des milieux et activités au regard de la **hausse des températures** et notamment de l'augmentation de la fréquence des épisodes caniculaires.
- **Gestion de la ressource en eau**, aussi bien sur la qualité et la quantité, pour réduire les risques de conflits d'usages
- Protection des milieux et des populations aux **problématiques de la pollution de l'air**, au développement des maladies apportées par les espèces invasives.
- **Protection de la biodiversité locale** aux effets du changement climatique
- **Adaptation des secteurs d'activité** pouvant être impactés par le changement climatique

### 1.1.1 Scénario tendanciel

Dans une projection tendancielle, la Communauté Pays Basque et l'ensemble des collectivités adoptent une posture prudente dans la mise en œuvre d'actions en faveur de l'adaptation au changement climatique.

Dans un premier temps, à horizon 2030, et dans le prolongement des travaux déjà menés, elles se positionnent davantage dans la réalisation d'études permettant de mieux caractériser les enjeux et les impacts du changement climatique sur le territoire. Des démarches ont déjà été engagées en ce sens avec les travaux d'AcclimaTerra, la prospective Adour 2050, la stratégie locale de gestion du trait de côte, etc. Dans ce scénario tendanciel, les concrétisations opérationnelles sont réalisées de façon ciblées et progressives, principalement guidées en réponse aux phénomènes extrêmes (inondations, canicules, etc.).

Les conséquences de ce scénario sont l'augmentation des coûts engendrés par les effets du changement climatique, aussi bien pour les populations que pour les acteurs du territoire. On peut par exemple citer l'impact financier de la sinistralité dans le domaine de l'assurance dont l'accroissement provoquera l'augmentation des primes d'assurance pour les collectivités comme pour les usagers.

Par ailleurs, des études menées par l'ADEME estiment que le coût de l'inaction face à la pollution de l'air lié aux enjeux non sanitaires (impact sur l'agriculture et la baisse des rendements, impact sur la dégradation des ouvrages et des écosystèmes) est estimé à minima à 4,3 milliards d'euros par an à l'échelle nationale, alors que la pollution atmosphérique, responsable de 42 000 à 48 000 décès prématurés par an en France et coûte environ 97 milliards d'euros par an.

## 1.1.2 Scénario volontariste

Malgré le fait qu'il soit complexe de définir précisément la nature, l'intensité et la fréquence des effets et impacts du changement climatique, le diagnostic du PCAET a permis d'identifier les principales tendances pour le Pays Basque : des températures moyennes plus chaudes, des canicules plus fréquentes, des sécheresses des sols ou des étiages des cours d'eau plus réguliers, des modifications des précipitations et une élévation du niveau de la mer. Les projections démontrent que les effets du changement climatique ont déjà, et auront encore davantage, d'impacts sur la population, les activités économiques, les infrastructures, les bâtiments et aussi les écosystèmes naturels du territoire. L'adaptation constitue donc un des leviers nécessaires pour réduire les risques que génère le changement climatique.

Les politiques d'adaptation sont des politiques dont les résultats sont visibles sur les court, moyen et long termes. Il n'existe pas d'unité de mesure universelle pour en évaluer les résultats. Elles nécessitent d'être anticipées et planifiées dès aujourd'hui en ciblant en priorité les secteurs et les activités qui sont ou seront les plus exposés aux aléas climatiques actuels et futurs. Sur la base des travaux existants (AcclimaTerra, Adour 2050, stratégie locale de gestion du trait de côte) et à venir, la Communauté Pays Basque s'engage dans une politique volontariste et ambitieuse d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique. Elle mobilise l'ensemble des leviers (planification durable territoriale, opérations d'aménagements, actions opérationnelles) afin d'accroître la résilience du territoire, des populations et des activités aux effets du changement climatique. Contrairement au scénario tendanciel, elle réalise des investissements à court terme en faveur de l'adaptation, visant à réduire le coût des impacts du changement climatique. Cette stratégie s'appuie sur les travaux du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) et du rapport Stern, qui soulignent que le coût de la prévention sera inférieur au coût de l'inaction. En effet, le coût de l'action est estimé à 1% du PIB mondial alors que le coût de l'inaction, selon les scénarios, est estimé entre 5 % à 20 % du PIB mondial.

## 1.2 Scénarios d'évolutions de l'état de la qualité de l'air

### Rappel des enjeux :

- Un **bon état de la qualité de l'air** globale, avec une **amélioration progressive** observée depuis 2012. Néanmoins des secteurs, géographiques et d'activités, restent à enjeux sur le territoire.
- **L'agriculture est le secteur le plus émetteur** en tonnes de polluants émises par an, et notamment concernant les émissions l'ammoniac.
- Les **secteurs des transports, résidentiel et industriel** sont également des contributeurs importants. Pour ces trois secteurs, la politique de réduction des émissions de polluants atmosphériques, doit s'axer sur la maîtrise de la demande en énergie et la substitution d'énergies renouvelables aux énergies fossiles
- **Protéger les populations des incidences d'une mauvaise qualité de l'air**. L'impact sanitaire est important sur la santé des populations. Classé comme cancérigène certain pour l'homme, la pollution de l'air extérieur est un enjeu aussi bien lors des phénomènes de pollution chronique ou « pollution de fond » que lors des « pics de pollution ».

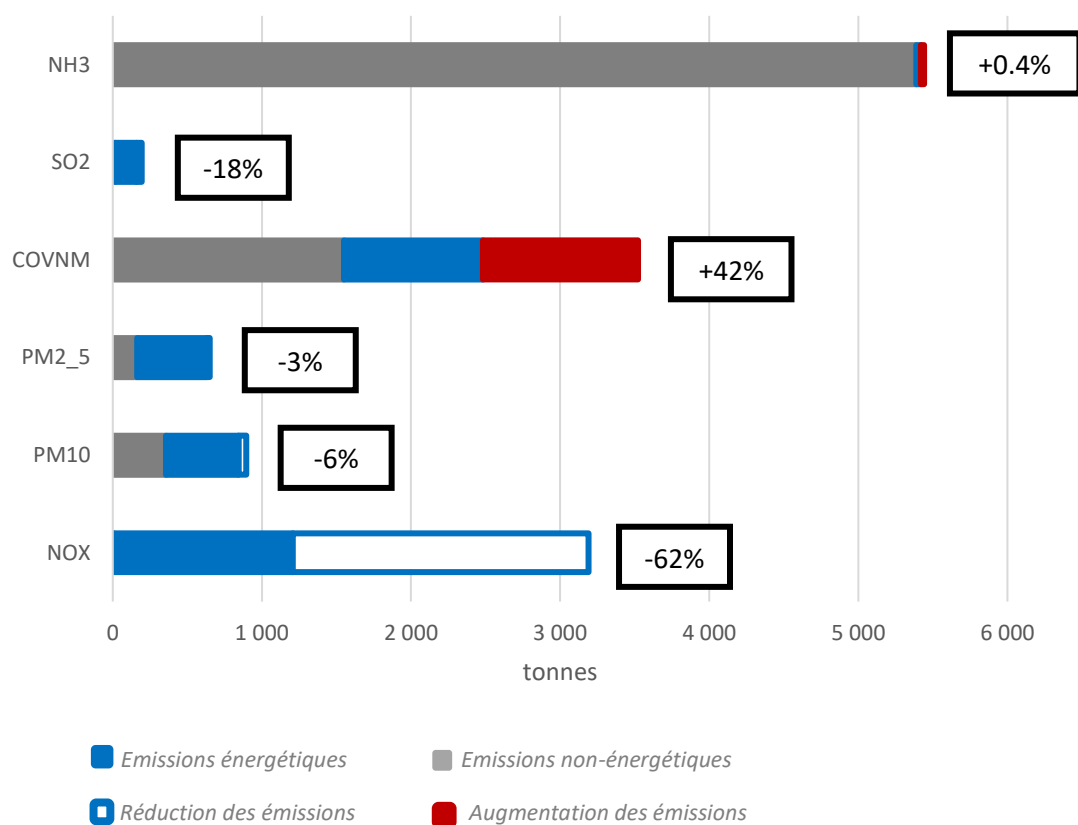
## 1.2.1 Scénario tendanciel

Le scénario tendanciel du Pays Basque projette une réduction des émissions de polluants atmosphériques de -1 029 tonnes, soit - 8 % des émissions à horizon 2050.

L'analyse du potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre doit être distingué, dans les projections, entre les émissions d'origines énergétiques de celles d'origine non énergétiques. Le potentiel de réduction n'a été calculé que sur les émissions d'origine énergétique, néanmoins dans la présentation des données ci-après, est compilée la somme des émissions énergétiques et non énergétiques. Le potentiel de réduction global est donc plus important mais dépasse le cadre des actions calculées au sein de cette modélisation.

Les évolutions sont très variables, selon les polluants atmosphériques. On note par exemple une forte baisse des oxydes d'azotes de - 1 983 tonnes, soit - 62% des émissions du territoire, due à une forte baisse des consommations projetées de produits pétroliers, notamment dans le domaine des transports. Le dioxyde de soufre présente une baisse de - 36 tonnes, soit - 18%, également liée aux baisses des consommations d'énergie fossile projetées (produits pétroliers et gaz). On enregistre enfin une baisse des particules en suspension de -52 tonnes pour les PM10, soit -6% et de -19 tonnes pour les PM2.5, soit -3%. Ces réductions s'expliquent par la diminution des consommations de produits pétroliers. Cependant l'augmentation de la consommation électrique vient limiter cette baisse.

Les émissions de composés organiques volatils non méthaniques sont en revanche en hausse, de 1040 tonnes, soit +42%. Ceci s'explique par la hausse des consommations de gaz dans le secteur des transports, même si celle-ci est compensée en partie par la baisse des consommations dans les autres secteurs. Enfin, le cas de l'ammoniac est spécifique et présente peu d'évolution avec une très légère hausse de 21 tonnes, soit +0,4%, car les émissions de ce polluant sont principalement d'origine non énergétique et ne rentre donc pas dans le spectre méthodologique utilisé.

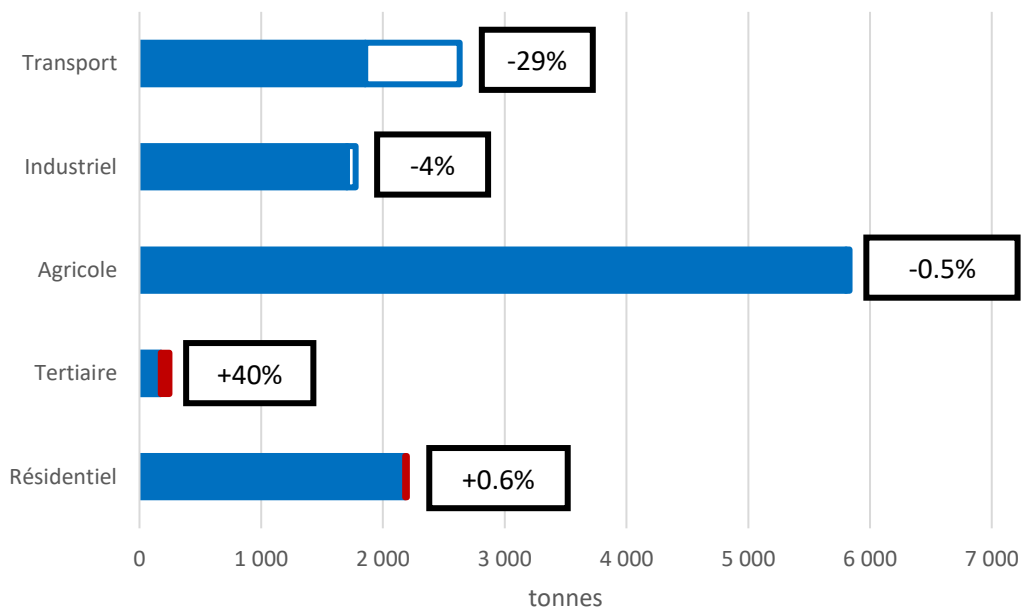


Potentiel de réduction des émissions de polluants atmosphériques par polluants  
Source : Algoé, d'après Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2

Synthèse des émissions de polluants aux horizon 2030 et 2050 :

	NOX	PM10	PM2_5	COVNM	SO2	NH3
<b>2019</b>	3 191	895	650	2 483	194	5 419
<b>2030</b>	-26%	-3%	-2%	15%	-9%	-0.1%
<b>2050</b>	-62%	-6%	-3%	42%	-18%	0.4%

Concernant l'analyse des évolutions par secteurs d'activités, à horizon 2050, ce sont les secteurs du transport (voyageur et marchandise) qui enregistrent la baisse la plus importante avec une réduction de -1854 tonnes, soit -29%. On retrouve ensuite l'industrie avec une réduction de -71 tonnes, soit -4%. Le secteur résidentiel, avec une hausse de 14 tonnes, soit +0.6%, et surtout le secteur tertiaire avec une hausse de 71 tonnes, soit +40% présentent en revanche une dégradation de leur bilan d'émissions atmosphériques. Le secteur agricole présente une très faible baisse, émettant principalement de l'ammoniac, de source non énergétique.



■ Emissions totales par secteur   ■ Réduction des émissions par secteur   ■ Augmentation des émissions par secteur

Potentiel de réduction des émissions de polluants atmosphériques par secteur d'activité  
 Source : Algoé, d'après Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2



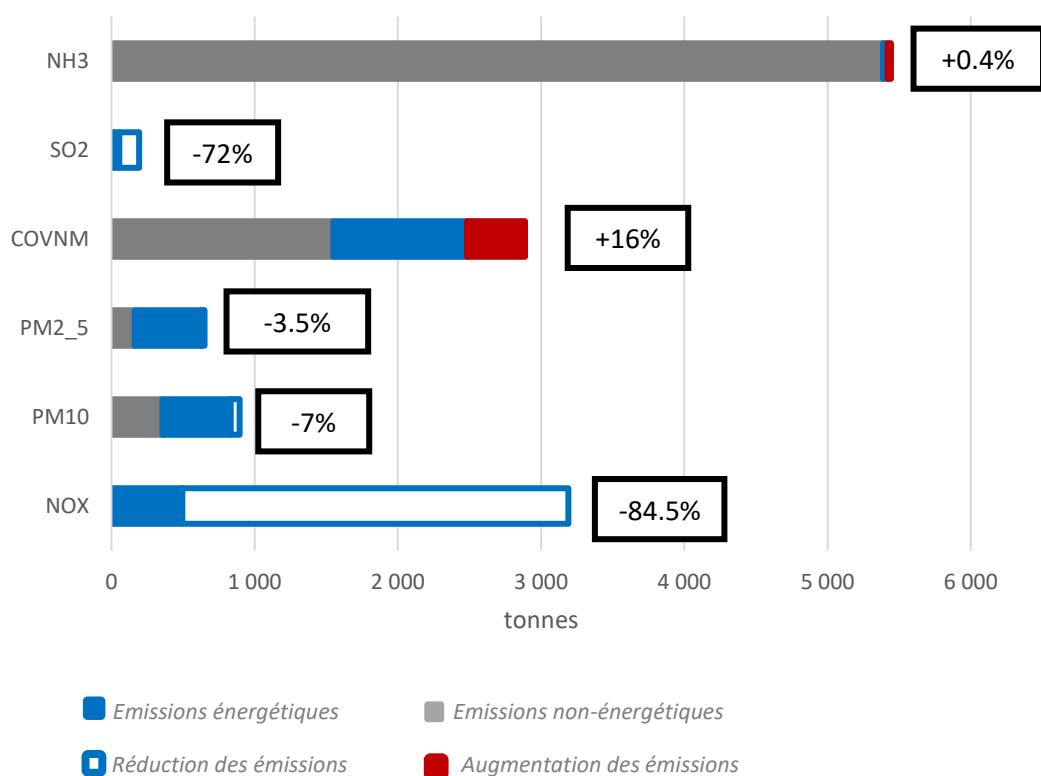
## 1.2.2 Scénario volontariste Pays Basque

Le scénario volontariste du Pays Basque projette une réduction des émissions de polluants atmosphériques de -2 491 tonnes, soit -19,5 % des émissions à horizon 2050.

L'analyse du potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre doit être distingué, dans les projections, entre les émissions d'origines énergétiques de celles d'origine non énergétiques. Le potentiel de réduction n'a été calculé que sur les émissions d'origine énergétique, néanmoins dans la présentation des données ci-après, est compilée la somme des émissions énergétiques et non énergétiques. Le potentiel de réduction global est donc plus important mais dépasse le cadre des actions calculées au sein de cette modélisation.

Les évolutions sont très variables, selon les polluants atmosphériques. On note par exemple une forte baisse des oxydes d'azotes de -2695 tonnes, soit - 84.5% des émissions du territoire, due à une forte baisse des consommations projetées de produits pétroliers, notamment dans le domaine des transports. Le dioxyde de soufre présente une baisse de -140 tonnes, soit - 72%, également liée aux baisses des consommations d'énergie fossile projetées (produits pétroliers et gaz). On enregistre enfin une baisse des particules en suspension de -62 tonnes pour les PM10, soit -7% et de -23 tonnes pour les PM2.5, soit -3.5%. Ces réductions s'expliquent par la diminution des consommations de produits pétroliers, mais sont compensées par une hausse de la compensation du bois et de la consommation électrique.

Les émissions de composés organiques volatils non méthaniques sont en revanche en hausse, de 405 tonnes, soit +16%. Ceci s'explique par la hausse des consommations de gaz dans le secteur des transports, même si celle-ci est compensée en partie par la baisse des consommations dans les autres secteurs. Enfin, le cas de l'ammoniac est spécifique et présente peu d'évolution avec une très légère hausse de 23 tonnes, soit +0,2%, car les émissions de ce polluant sont principalement d'origine non énergétique et ne rentrent donc pas dans le spectre méthodologique utilisé.



Potentiel de réduction des émissions de polluants atmosphériques par polluants

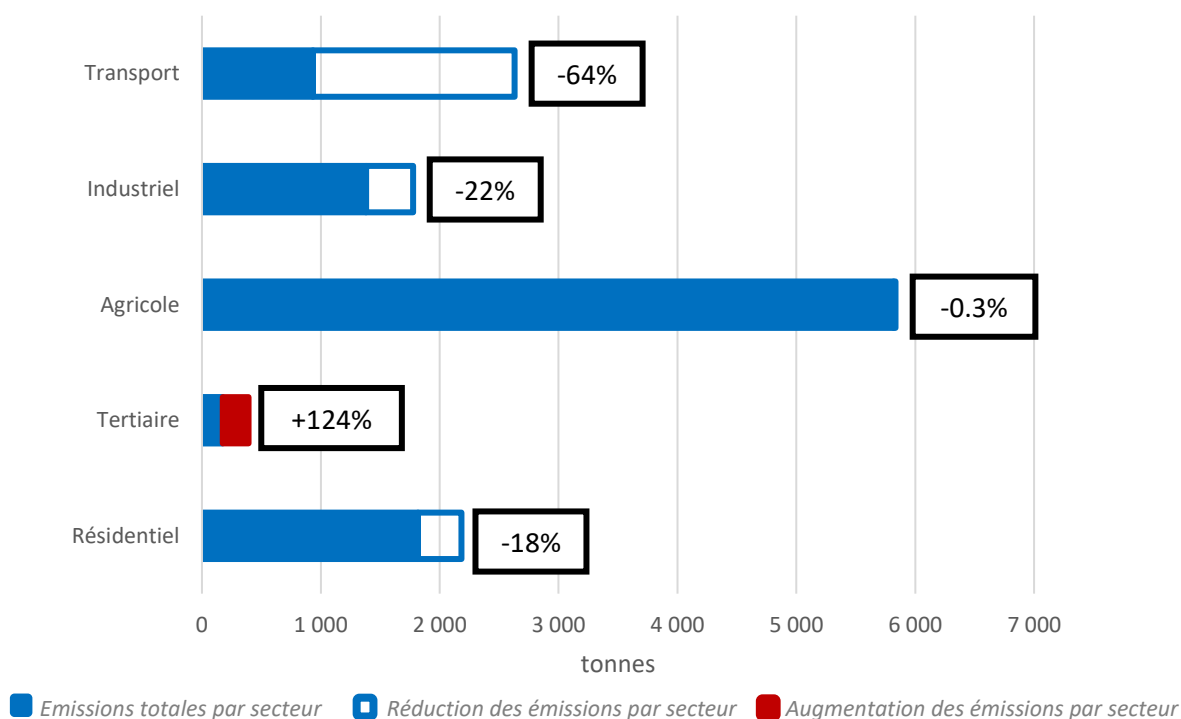
Source : Algoé, d'après Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2

Synthèse des émissions de polluants aux horizon **2030** et **2050** :

	NOX	PM10	PM2_5	COVNM	SO2	NH3
<b>2019</b>	3 191	895	650	2 483	194	5 419
<b>2030</b>	-34%	-4%	-2%	6%	-28%	-0.1%
<b>2050</b>	-84%	-7%	-4%	16%	-72%	0.4%

L'analyse des émissions de polluants par secteur d'activité montre une tendance globale à la baisse. A **horizon 2050**, ce sont les secteurs du transport (voyageur et marchandise) avec une baisse de -1695 tonnes, soit -64%, ainsi que le secteur industriel avec une baisse de -396 tonnes, soit -22% et le résidentiel, avec une baisse de -365 tonnes, soit -18%, qui participent majoritairement à cette réduction. Le secteur tertiaire enregistre en revanche une hausse marquée de 217 tonnes, soit +124% engendrée par l'augmentation importante des consommations de bois par l'intermédiaire de chaudière collective, possédant une température de combustion élevée à l'origine de l'émission d'oxydes d'azote. Le secteur agricole présente une très faible baisse, émettant principalement de l'ammoniac, de source non énergétique.

*Il faut cependant souligner, que ATMO Nouvelle Aquitaine, réalise son estimation sur la base des technologies et équipements existants, n'intégrant pas l'amélioration des techniques futures pouvant réduire l'émission des polluants, notamment pour la combustion du bois.*

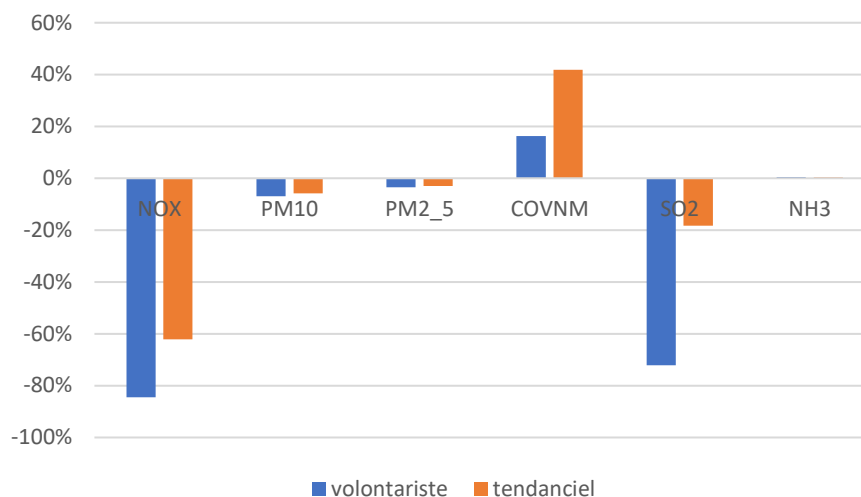


Potentiel de réduction des émissions de polluants atmosphériques par secteur d'activité

Source : Algoé, d'après Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2

### 1.2.3 Synthèse

L'analyse comparative des deux scénarios démontre que le scénario volontariste permet une réduction des émissions de gaz à effet de serre de -12.5% par rapport au scénario tendanciel à horizon 2050. Pour l'ensemble des polluants atmosphériques, le scénario volontariste permet une réduction des émissions de polluants plus prononcée, ou minimise la hausse des polluants atmosphériques.



Scénario tendanciel de réduction des émissions de GES d'origine énergétique sur le territoire du Pays Basque, pour chaque secteur à horizon 2050 par rapport aux émissions de 2019

## 1.3 Scénarios d'évolutions des émissions de gaz à effet de serre et du stockage carbone

#### Rappel des enjeux :

- Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire Pays Basque (scope 1 et 2) s'élève à **2 241 kteqCO2** (millésime 2019)
- Sur le territoire, ce sont les **émissions d'origines énergétiques** qui sont majoritaires (1375 kteqCO2, soit 61% des émissions totales du territoire) alors que les **émissions non-énergétiques** représentent 866 kteqCO2, soit 39% des émissions totales du territoire.
- Les principaux secteurs contributeurs aux émissions de GES sont **l'agriculture avec 38%** des GES, soit 841 kteqCO2 et les **transports avec 32%** des GES, soit 729 kteqCO2.
- Le secteur résidentiel, premier consommateur énergétique du territoire, est responsable de 15% des émissions de GES, soit 328 kteqCO2. **Les bâtiments** (secteur résidentiel et tertiaire) responsables de plus de la moitié des consommations énergétiques (56%) **sont responsables d'un quart des émissions de GES** (25% soit 557 kteqCO2).
- L'analyse de la séquestration carbone montre qu'en contrepartie **le territoire absorbe 503 kteqCO2** via ses prairies et ses forêts soit l'équivalent de **22% de ces émissions**.

### 1.3.1 Scénario tendanciel

La construction d'un scénario tendanciel s'appuie sur une prolongation des dynamiques actuelles d'évolution des pratiques sur l'ensemble des secteurs étudiés dans le cadre du PCAET.

Afin de déterminer des scénarios prospectifs d'évolution des consommations d'énergie à l'échelle du Pays Basque, il a été estimé une hausse de la population en cohérence avec les travaux et du PLH et les projections réalisées par l'AUDAP. La trajectoire haute a été retenue, partant de la situation observée ces dernières années sur le territoire, soit une évolution de +0,9% par de la population du Pays Basque (source : Portrait de territoire) avec une légère inflexion dans les années à venir (-0,6% par an, prolongée jusqu'à 2050). Cette tendance projette une évolution de la population à horizon 2050 de 0,75%.

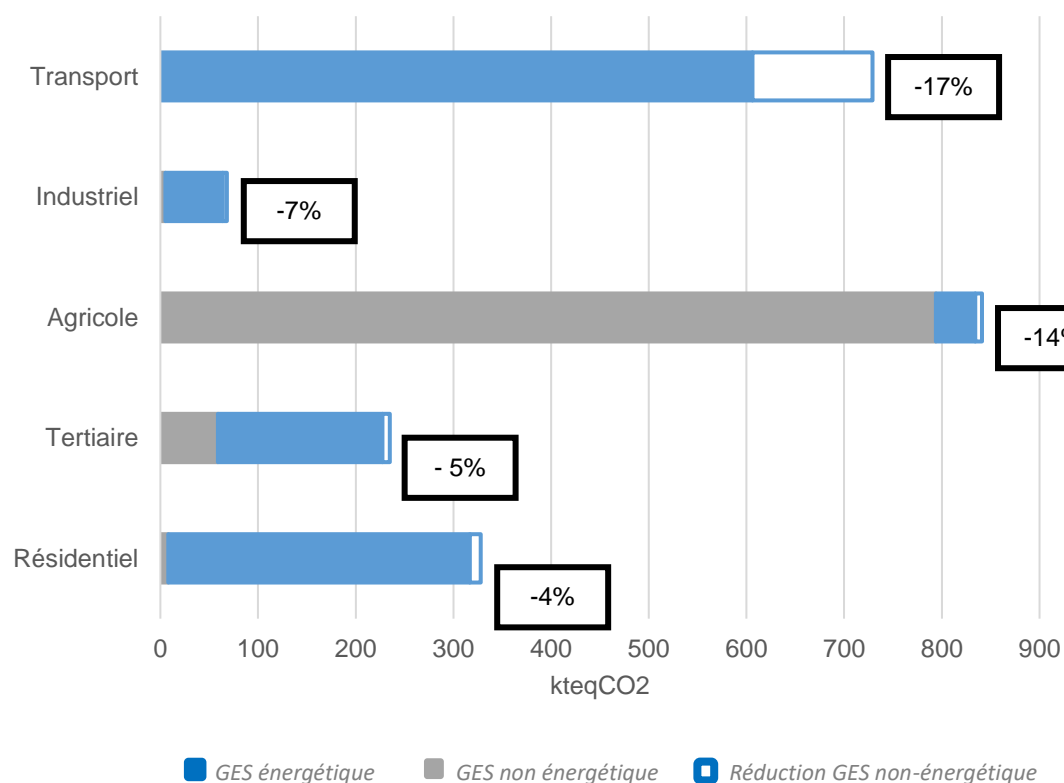
Pour modéliser la trajectoire tendancielle à l'échelle du Pays Basque, les hypothèses retenues font état des tendances observées à l'échelle nationale et locale, ainsi qu'une analyse des hypothèses du scénario tendanciel de NegaWatt. On retrouve notamment :

- Pour les bâtiments, un rythme de rénovation de 1% du parc par an (soit 1 750 logements et 35 250 m<sup>2</sup> de surfaces tertiaires) à un niveau de performance moyen permettant une réduction de : - 55% des besoins de chauffage, - 25% des besoins ECS, - 20% des besoins en électricité spécifique et - 7% besoins de cuisson.
- Pour les secteurs des transports, une amélioration de la performance technique des moteurs et une conversion progressive vers des motorisations décarbonnées sous l'impulsion de l'évolution nationale.
- Pour les secteurs agricole et industriel, une amélioration de la performance énergétique liée à l'amélioration des systèmes et équipements.

Ce scénario tendanciel permet, :

- **À horizon 2030**, de réduire les émissions de gaz à effet de serre énergétique à hauteur de -11%, soit -153 kteqCO<sub>2</sub>.
- **À horizon 2050**, il permet une réduction des émissions d'origines énergétique de -34% et des émissions de gaz à effet de serre totale de -22%, soit -499 kteqCO<sub>2</sub>.

Ce scénario tendanciel permet uniquement la réduction d'émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique.



Scénario tendanciel de réduction des émissions de GES d'origine énergétique sur le territoire du Pays Basque, pour chaque secteur à horizon 2030 par rapport aux émissions de 2019

Synthèse GES scénario tendanciel (émissions d'origine énergétique)					Emissions totales par secteurs
	2019	2030	2040	2050	2050 total
<b>Résidentiel</b>	320 kteqCO2	-4%	-7%	-11%	-10%
<b>Tertiaire</b>	176 kteqCO2	-5%	-9%	-14%	-10%
<b>Agricole</b>	47 kteqCO2	-14%	-28%	-43%	-2%
<b>Industriel</b>	63 kteqCO2	-7%	-14%	-21%	-19%
<b>Transport</b>	729 kteqCO2	-17%	-34%	-51%	-51%
<b>TOTAL</b>	1 335 kteqCO2*	-11%	-23%	-34%	-22%

\*hors secteur des déchets responsable de l'émission de 40 kteqCO2

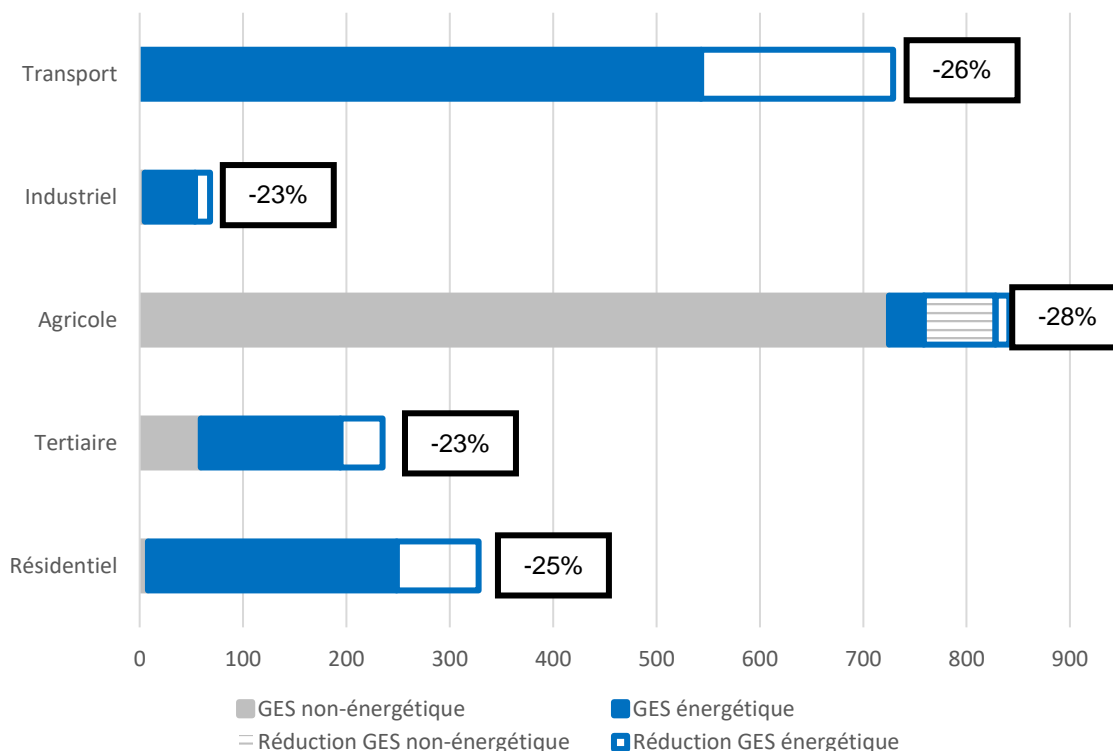
Le diagnostic a permis d'identifier que la séquestration carbone à l'échelle du Pays Basque, absorbe 503 kteqCO2 via ses prairies et ses forêts soit l'équivalent de **22% de ces émissions**.

Au regard des tendances projetées d'évolution d'occupation des sols, impliquant une évolution des surfaces artificialisées de **+15% à horizon 2030** et **+31% à horizon 2050**, notamment au détriment de surfaces forestières (**-1,5% à horizon 2030** et **-4% à horizon 2050**), la séquestration du carbone pourrait diminuer de **-1% à horizon 2030** et **-4% à horizon 2050** et absorber **484 kteqCO2** soit **28%** des émissions du territoire.

### 1.3.2 Trajectoire Pays Basque

Le scénario volontariste pour le Pays Basque projette une réduction des émissions de gaz à effet de serre de -25% d'origine énergétique, soit -334 kteqCO<sub>2</sub> à horizon 2030.

A horizon 2050, le scénario volontariste vise à réduire les émissions de GES d'origine énergétique à -1 002 kteqCO<sub>2</sub> sur le territoire, soit une réduction de -75%, et une de -56% des émissions totales de gaz à effet de serre (énergétique et non-énergétique).



Scénario volontariste de réduction des émissions de GES d'origine énergétique sur le territoire du Pays Basque, pour chaque secteur à horizon 2030, par rapport aux émissions de 2019  
Source : Algoé d'après AREC (millésime 2019)

Synthèse GES trajectoire Pays Basque (émissions d'origine énergétique)					Emissions totales par secteurs
	2019	2030	2040	2050 (énergétique)	2050 total
<b>Résidentiel</b>	320 kteqCO <sub>2</sub>	-25%	-50%	-74%	-73%
<b>Tertiaire</b>	176 kteqCO <sub>2</sub>	-23%	-47%	-70%	-53%
<b>Agricole</b>	47 kteqCO <sub>2</sub>	-28%	-57%	-85%	-30%
<b>Industriel</b>	63 kteqCO <sub>2</sub>	-23%	-46%	-68%	-63%
<b>Transport</b>	729 kteqCO <sub>2</sub>	-26%	-51%	-77%	-77%
<b>TOTAL</b>	1 335 kteqCO <sub>2</sub> *	-25%	-50%	-75%	-56%

\*hors secteur des déchets responsable de l'émission de 40 kteqCO<sub>2</sub>

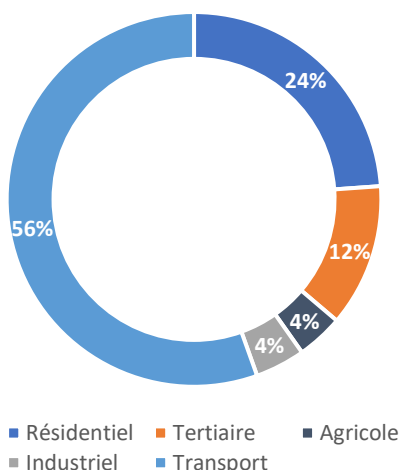
Les principaux leviers de ce scénario sont :

- Un rythme de rénovation des bâtiments de 3,33% afin de rénover l'ensemble des parcs de logements et tertiaires à horizon 2050. Cela représente 5 900 logements et 117 500 m<sup>2</sup> de surfaces tertiaires à rénover par an, en atteignant un niveau de performance élevé dit « BBC rénovation ». Un remplacement massif des systèmes de chauffages fonctionnant aux énergies fossiles par des systèmes performants fournis par des énergies renouvelables thermiques est également projeté.
- Concernant les transports, une réduction des besoins de déplacements des personnes (-0,4% des véhicules.kilomètres parcourus par an, soit -8,3 millions de véhicules.kilomètres par an) et des marchandises (-1,5% des véhicules.kilomètres parcourus par an, soit -8,5 millions de véhicules.kilomètres par an) a été projetée. Par ailleurs, outre une amélioration technique des moteurs (-45% pour les véhicules légers et -25% pour les véhicules lourds), le scénario table sur une décarbonation progressive des motorisations afin d'arriver en 2050 à un mix 100% décarbonnée. L'évolution des parts modales projette également un net recul de l'usage de la voiture individuelle a profit des autres solutions de transport.
- Une réduction des besoins énergétiques de -1,5% par an pour les secteurs agricoles et industriels couplés à une conversion des besoins énergétiques vers l'électricité et la chaleur thermique.

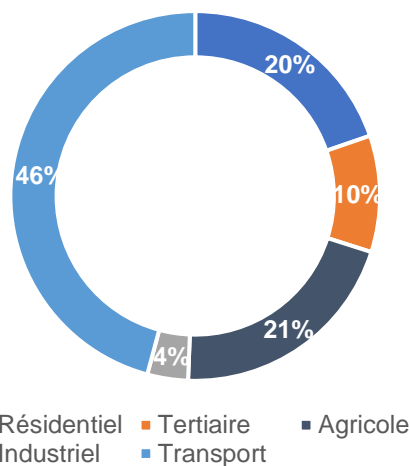
Afin de déterminer des scénarios prospectifs d'évolution des consommations d'énergie à l'échelle du Pays Basque, il a été estimé une hausse de la population en cohérence avec les travaux et du PLH et les projections réalisées par l'AUDAP. Partant de la situation observée ces dernières années sur le territoire, la trajectoire haute estime une évolution de +0,9% par de la population du Pays Basque (source : Portrait de territoire) avec une légère inflexion dans les années à venir (-0,6% par an, prolongée jusqu'à 2050). Cette tendance projette une évolution de la population à horizon 2050 de 0,75%.

Les secteurs des transports et des bâtiments conserveront ainsi une part majeure dans la réduction totale des émissions de gaz à effet de serre (d'origine énergétique et non-énergétique). En revanche, le secteur agricole voit sa contribution prendre un rôle plus important dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre totale. Le développement d'une agriculture en phase avec la stratégie climat – air – énergie projetant une évolution des pratiques agricoles visant une adéquation accrue entre la mobilisation des ressources locales pour l'alimentation animale et les pratiques d'élevage mais aussi la réduction de l'usage d'azote. Ces leviers permettant une réduction importante de émissions de gaz à effet de serre d'origine non énergétique.

**A horizon 2030**, c'est le secteur des transports qui sera le principal contributeur à la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique, avec 56% de l'effort. Les bâtiments (résidentiel et tertiaire) joueront également un rôle majeur avec 36% de la baisse des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique.



Répartition de l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique



Répartition de l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre totale

Le diagnostic a permis d'identifier que la séquestration carbone à l'échelle du Pays Basque, **absorbe 503 kteqCO2** via ses prairies et ses forêts soit l'équivalent de **22% de ces émissions**.

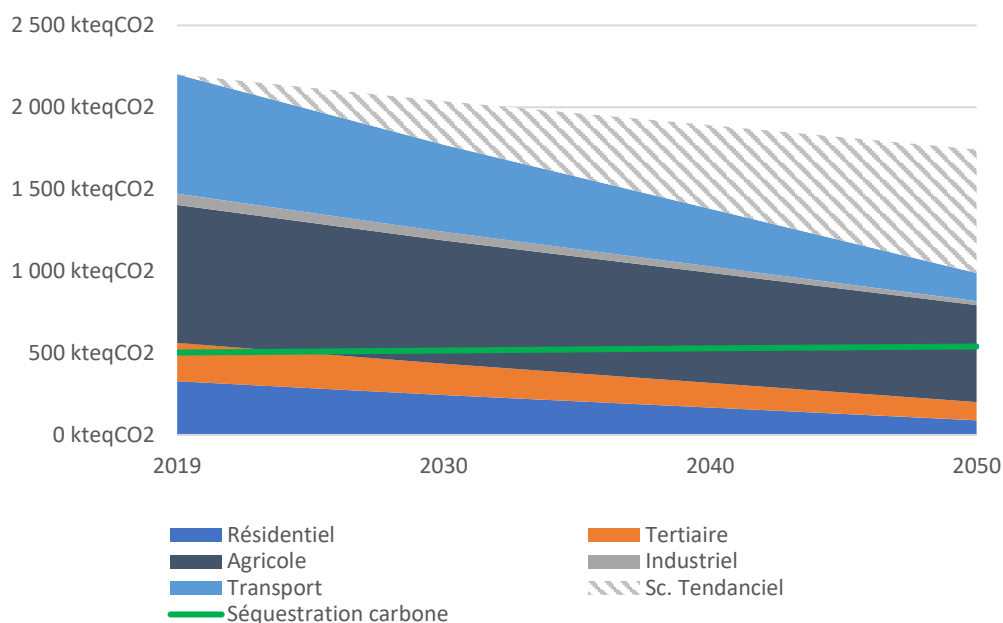
La trajectoire Pays Basque projetée, en cohérence avec le SRADDET une artificialisation presque nulle à partir de 2035 et un développement des surfaces forestières. Cette évolution d'occupation des sols, implique une évolution des surfaces artificialisées contenue de **+8% à horizon 2030** et **+9,5% à horizon 2050**. La forêt progresse fortement (**+4% à horizon 2030** et **+10% à horizon 2050**), notamment au détriment de surfaces agricoles (**-6% à horizon 2030** et **-17% à horizon 2050**).

Ainsi, la séquestration du carbone pourrait être optimisée et progresser de **+3% à horizon 2030** et **+8% à horizon 2050** et absorber **540 kteqCO2** soit **54%** des émissions du territoire.



### 1.3.3 Synthèse

L'analyse comparative des deux scénarios démontre que le scénario volontariste permet une réduction des émissions de gaz à effet de serre de -15% par rapport au scénario tendanciel à horizon 2030 et -43% à horizon 2050.



*Synthèse comparative de la réduction des émissions de GES entre le scénario tendanciel et le scénario volontariste –  
Source : Algoé*

Ce scénario volontariste permet de positionner le Pays Basque dans les trajectoires nationales et régionales de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la dimension énergétique. On remarque cependant que l'effort sur les émissions d'origine non-énergétique, notamment sur le secteur agricole sera déterminant pour s'aligner avec les objectifs du SRADDET.

2030			2050		
Communauté Pays Basque	Région (SRADDET)	France	Communauté Pays Basque	Région (SRADDET)	France (SNBC)
-25%(énergétique) -19% (total)	-45%	-30% (en 2028 - PPE)	- 75% (énergétique) - 56% (total)	-75%	Neutralité carbone

## 1.4 Scénarios d'évolutions des consommations et de la production énergétique

### Rappel des enjeux :

- La consommation énergétique finale, toutes énergies et tous secteurs confondus, est estimée à **6 446 GWh** d'après les données de l'AREC (millésime 2019)
- **Le secteur résidentiel est le plus consommateur**, pesant pour 38% des consommations énergétiques du territoire (2 432 GWh en 2019). En additionnant les consommations du secteur résidentiel et du secteur tertiaire (troisième poste consommateur sur le territoire avec 18%, soit 1 185 GWh). **Le secteur des transports**, avec 35% des consommations énergétiques, est lui le second poste le plus important (2 281 GWh en 2019).
- Les besoins en chaleur (2 801 GWh en 2019) regroupent les besoins en chauffage, en eau chaude sanitaire. Ils représentent près de la moitié des besoins énergétiques du territoire
- La **production d'énergie** sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque s'établit à **780,7 GWh**. Elle représente **12,2% des consommations d'énergie finale** du territoire.
- Les filières de **production thermiques représentent 78%** de la production d'EnR sur le territoire tandis que la **production électrique représente 22%**. C'est la conséquence de la part importante du bois énergie utilisé par les particuliers comme source de chauffage.

### 1.4.1 Scénario tendancier

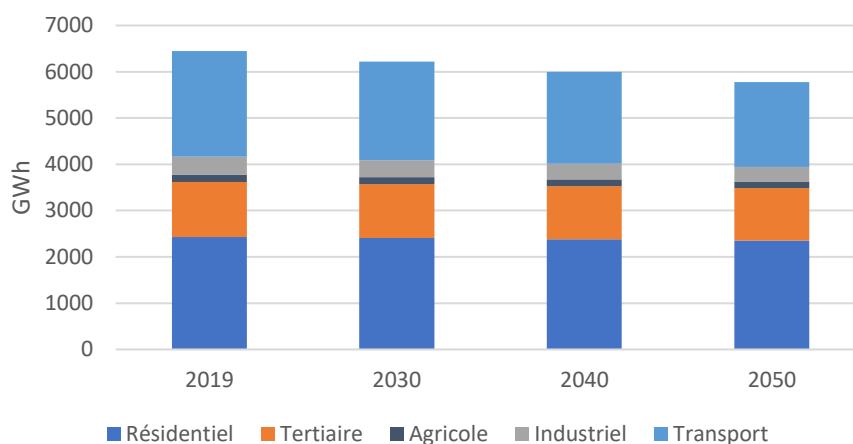
La construction d'un scénario tendancier s'appuie sur une prolongation des dynamiques actuelles d'évolution des pratiques sur l'ensemble des secteurs étudiés dans le cadre du PCAET.

Afin de déterminer des scénarios prospectifs d'évolution des consommations d'énergie à l'échelle du Pays Basque, il a été estimé une hausse de la population en cohérence avec les travaux et du PLH et les projections réalisées par l'AUDAP. La trajectoire haute d'évolution démographique a été retenue, partant de la situation observée ces dernières années sur le territoire, soit une évolution de +0,9% par de la population du Pays Basque (source : Portrait de territoire) avec une légère inflexion dans les années à venir (-0,6% par an, prolongée jusqu'à 2050). Cette tendance projette une évolution de la population à horizon 2050 de 0,75%.

Pour modéliser la trajectoire tendancielle à l'échelle du Pays Basque, les hypothèses retenues font état des tendances observées à l'échelle nationale et locale, ainsi qu'une analyse des hypothèses du scénario tendancier de negaWatt. On retrouve notamment :

- Pour les bâtiments, un rythme de rénovation de 1% du parc par an (soit 1 750 logements et 35 250 m<sup>2</sup> de surfaces tertiaires) à un niveau de performance moyen permettant une réduction de : - 55% des besoins de chauffage, - 25% des besoins ECS, - 20% des besoins en électricité spécifique et - 7% besoins de cuisson.
- Pour les secteurs des transports, une amélioration de la performance technique des moteurs et une conversion progressive vers des motorisations décarbonnées sous l'impulsion de l'évolution nationale.
- Pour les secteurs agricole et industriel, une amélioration de la performance énergétique liée à l'amélioration des systèmes et équipements.

Le scénario tendanciel à l'échelle du Pays Basque permet d'estimer une réduction globale des consommations énergétiques de -3% à **horizon 2030** et -10% à **horizon 2050** par rapport à la situation de référence de 2019, soit une réduction annuelle de -0,34% des consommations énergétiques.



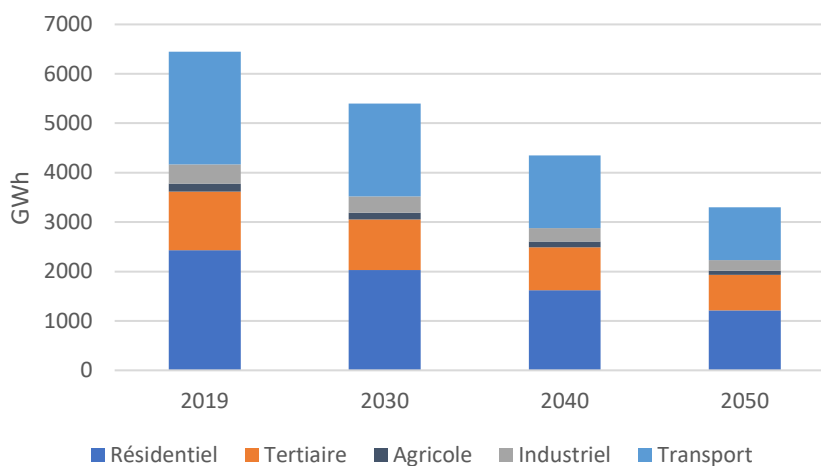
Scénario tendanciel de réduction des consommations énergétiques sur le territoire du Pays Basque, pour chaque secteur à horizon 2050, par rapport aux émissions de 2019

Source : Algoé d'après AREC (millésime 2019)

Synthèse évolution de la consommation énergétique - Scénario tendanciel				
	2019	2030	2040	2050
<b>Résidentiel</b>	2432	-1%	-2%	-3%
<b>Tertiaire</b>	1185	-1%	-3%	-4%
<b>Agricole</b>	160	-5%	-10%	-15%
<b>Industriel</b>	388	-6%	-12%	-18%
<b>Transport</b>	2281	-7%	-13%	-20%
<b>TOTAL</b>	<b>6446</b>	<b>-3%</b>	<b>-7%</b>	<b>-10%</b>

## 1.4.2 Trajectoire Pays Basque

Le scénario construit pour répondre aux objectifs climat-air-énergie de la Communauté Pays Basque projette une réduction de -16% à horizon 2030 (soit -1 048 GWh) et de -49% à horizon 2050 (-3 144 GWh). Cela correspond à un rythme annuel de réduction des consommations énergétiques de -1,63%.



Scénario volontariste de réduction des consommations énergétiques sur le territoire du Pays Basque, pour chaque secteur à horizon 2050, par rapport aux émissions de 2019

Source : Algoé d'après AREC (millésime 2019)

Synthèse évolution de la consommation énergétique - Trajectoire Pays Basque				
	2019	2030	2040	2050
<b>Résidentiel</b>	2432	-17%	-33%	-50%
<b>Tertiaire</b>	1185	-13%	-26%	-40%
<b>Agricole</b>	160	-15%	-30%	-44%
<b>Industriel</b>	388	-15%	-30%	-45%
<b>Transport</b>	2281	-18%	-36%	-54%
<b>TOTAL</b>	6446	-16%	-32%	-49%

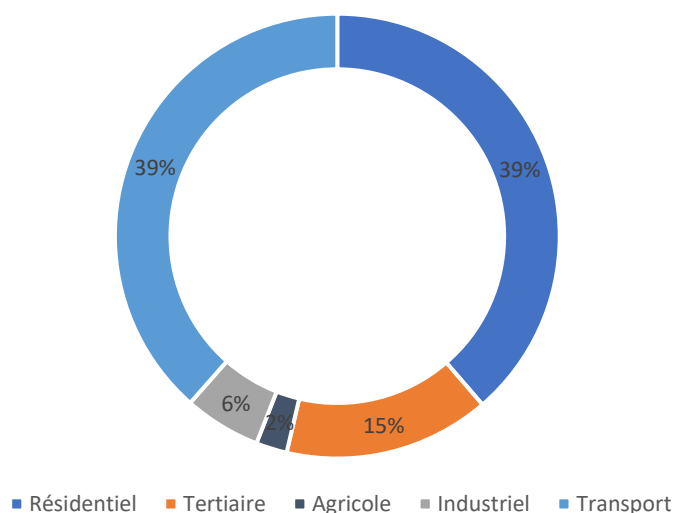
Les principaux leviers de ce scénario sont :

- Un rythme de rénovation des bâtiments de 3,33% afin de rénover l'ensemble des parcs de logements et tertiaires à horizon 2050. Cela représente 5 900 logements et 117 550 m<sup>2</sup> de surfaces tertiaires à rénover par an, en atteignant un niveau de performance élevé dit « BBC rénovation ». Un remplacement massif des systèmes de chauffages fonctionnant aux énergies fossiles par des systèmes performants fournis par des énergies renouvelables thermiques est également projeté.

- Concernant les transports, une réduction des besoins de déplacements des personnes (-0,4% des véhicules.kilomètres parcourus par an, soit -8,3 millions de véhicules.kilomètres par an) et des marchandises (-1,5% des véhicules.kilomètres parcourus par an, soit -8,5 millions de véhicules.kilomètres par an) a été projetée. Par ailleurs, outre une amélioration technique des moteurs (-45% pour les véhicules légers et -25% pour les véhicules lourds), le scénario table sur une décarbonation progressive des motorisations afin d'arriver en 2050 à un mix 100% décarbonnée. L'évolution des parts modales projetée également un net recul de l'usage de la voiture individuelle a profit des autres solutions de transport.
- Une réduction des besoins énergétiques de -1,5% par an pour les secteurs agricoles et industriels couplés à une conversion des besoins énergétiques vers l'électricité et la chaleur thermique.

Une hausse de la population de 0,8% par an a été projeté, en cohérence avec la stratégie PLH.

Dans ce scénario, **à horizon 2030**, ce sont les secteurs des transports et du résidentiel qui contribuent le plus fortement. L'action sur la réduction des besoins énergétiques des bâtiments (secteurs résidentiel et tertiaire) pèsent pour plus de la moitié de l'effort (54%).



Répartition de l'effort de réduction des consommations énergétiques par secteur – Source : Algoé

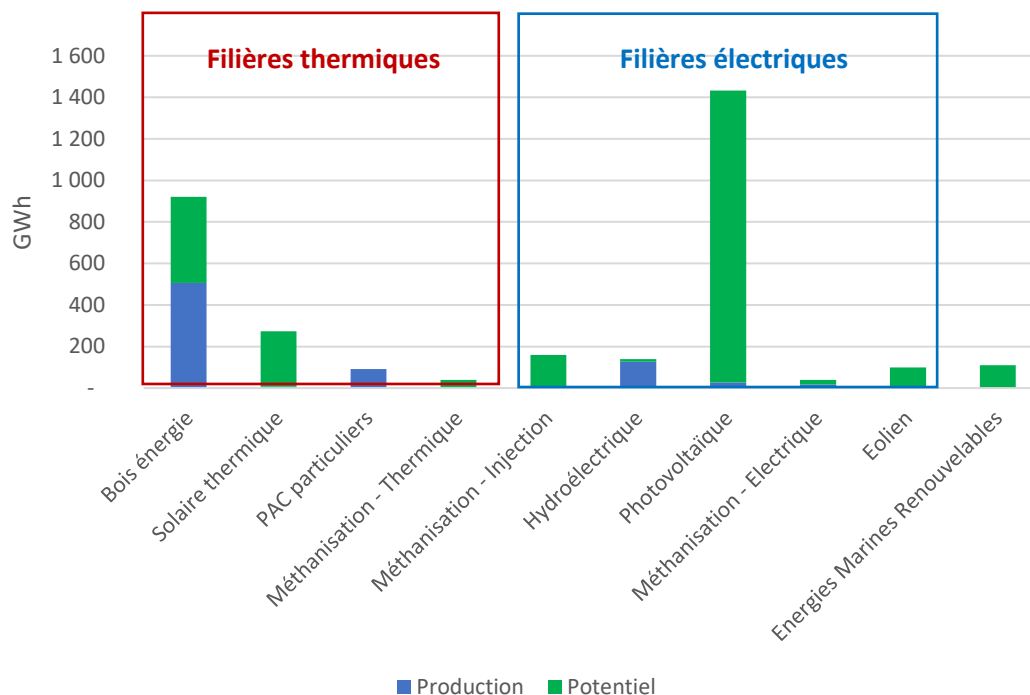
### 1.4.3 Scénario de production énergétique

En s'appuyant sur le scénario tendanciel de production énergétique à l'échelle nationale proposé par negaWatt, il a été estimé que la production d'énergie renouvelable à l'échelle du Pays Basque serait de **911 GWh à horizon 2030** et de **1 172 GWh à horizon 2050**. Ce scénario tendanciel permet ainsi une hausse de +50% de la production actuelle.

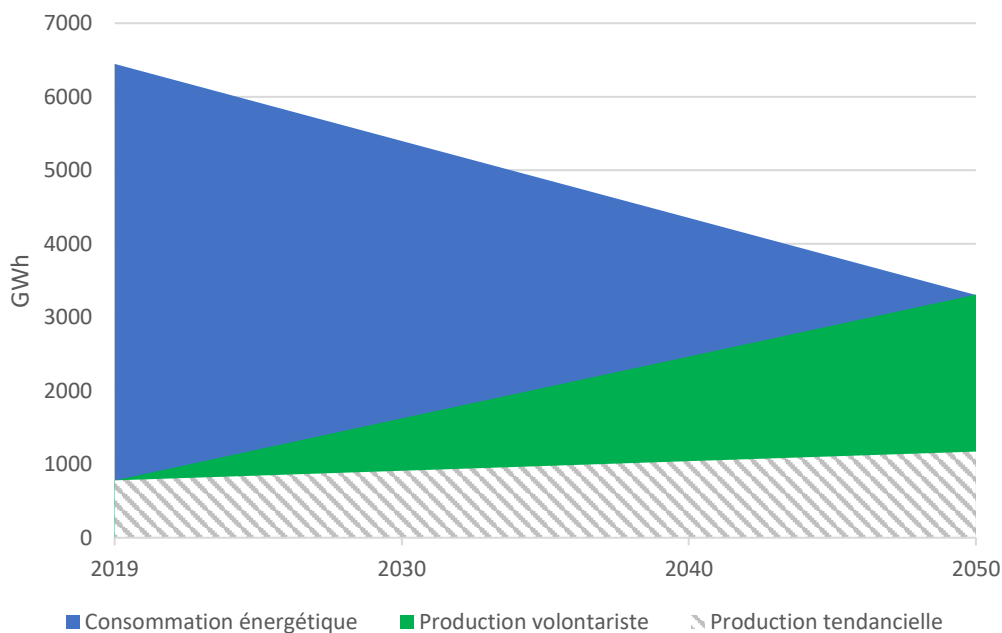
Une première estimation du potentiel du territoire permet d'identifier une production potentielle supplémentaire de **2 538 GWh** (soit une **augmentation de 323 % de la production** à l'échelle du territoire par rapport à l'estimation de production réalisée par l'AREC, millésime 2016). L'exploitation totale de ce potentiel permettrait ainsi la **production de 3 319 GWh à l'échelle du Pays Basque**, représentant plus de 50% des consommations d'énergie finale du territoire sur la base des consommations actuelles. Ce travail reste cependant une première estimation qui doit être complété par des études, portant notamment les autres sources de production d'énergie telles que la chaleur fatale ou les énergies marines afin d'avoir une vision exhaustive du potentiel de production énergétique locale.

Le potentiel identifié permet la production de 722 GWh de chaleur supplémentaire (28% du potentiel) et 1655 GWh d'électricité (65%) supplémentaire. Par ailleurs, selon le scénario proposé par l'AREC, 160 GWh (7% du potentiel) des produits issus de la méthanisation pourraient être valorisés sous forme d'injection dans le réseau.

En croisant ce scénario de production avec le scénario volontariste de maîtrise de l'énergie, il est estimé que cette production d'énergie renouvelable à l'échelle du Pays Basque permettra de **couvrir l'ensemble des consommations énergétiques du territoire (100%) à horizon 2050**, contre 35% pour le scénario tendanciel. **A horizon 2030**, la production d'énergie renouvelable projetée permettra de couvrir 30% des besoins énergétiques à l'échelle du Pays Basque.



Estimation du potentiel de production d'énergie renouvelable sur le Pays Basque – Source : Algoé (2019)

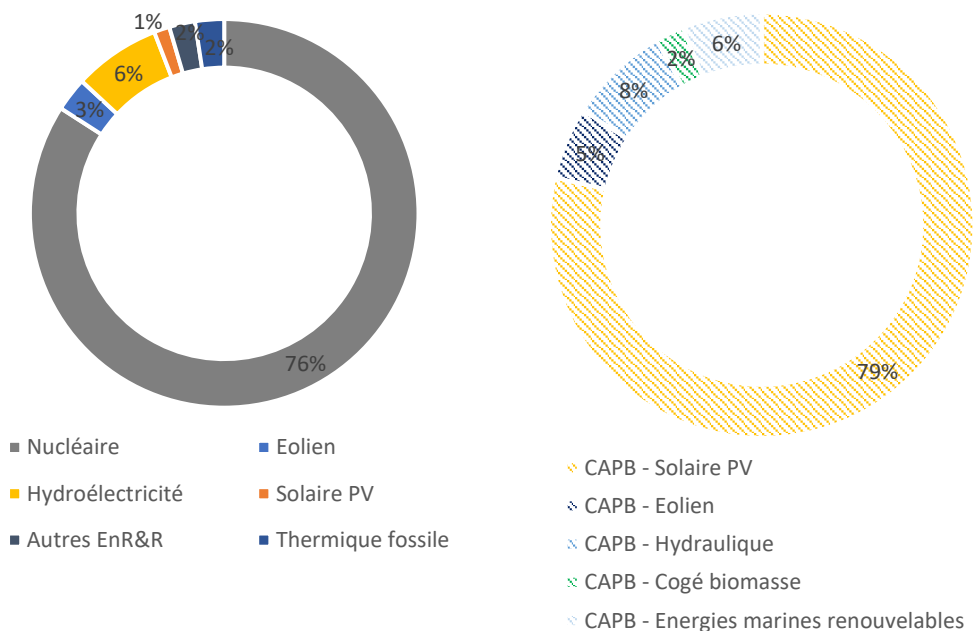


Part de la production d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique totale à l'échelle du Pays Basque – Source : Algoé

En s'appuyant sur ce scénario de production énergétique, il sera possible de proposer un mix énergétique basé majoritairement sur les énergies renouvelables suivantes.

Note : les couleurs « rayées » correspondent à la production locale, et les couleurs « pleines » à la production nationale utilisée sur le territoire du Pays Basque.

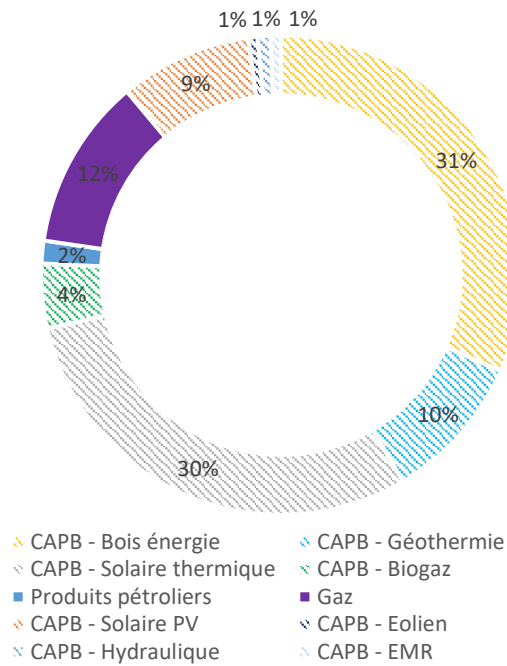
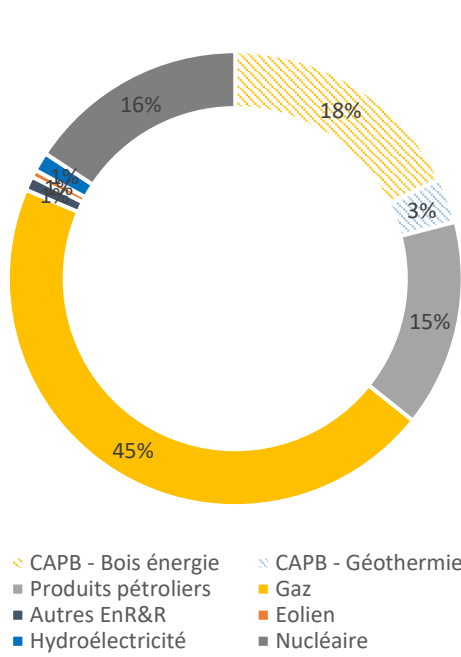
**Evolution du mix électrique basque :**



Mix énergétique électrique en 2019 – Source Algoé

Mix énergétique électrique projeté – Source Algoé

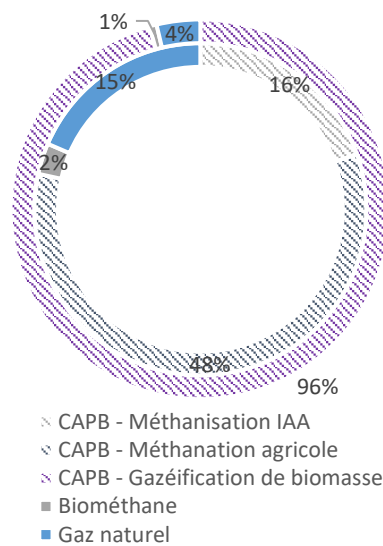
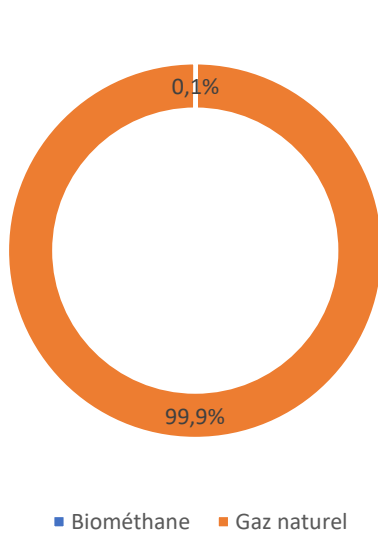
**Evolution du mix de chaleur basque :**



Mix énergétique chaleur en 2019 – Source Algoé

Mix énergétique chaleur projeté – Source Algoé

**Evolution du mix gazier basque :**



Mix énergétique gazier en 2019 – Source Algoé

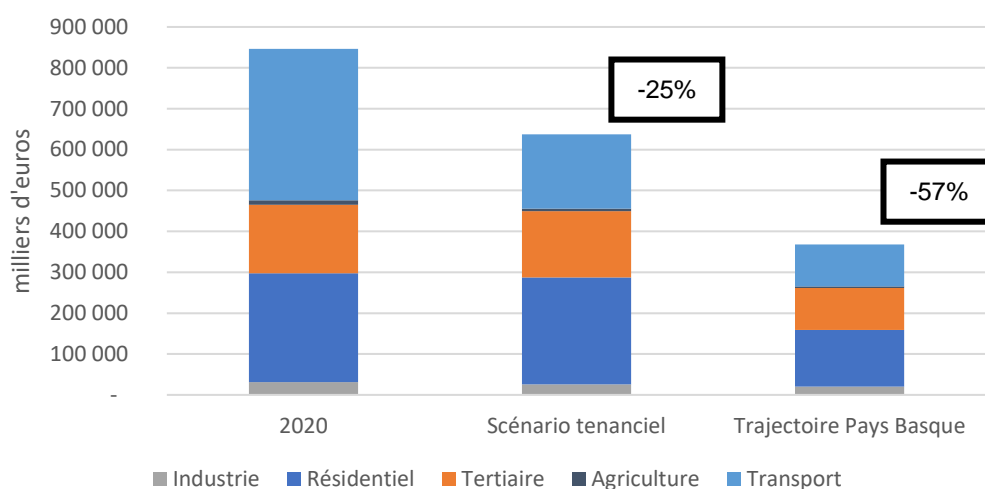
Mix énergétique gazier projeté pour les bâtiments (intérieur) et mobilité (extérieur) – Source Algoé



Dans ce scénario, il est projeté que les consommations d'électricité seront à horizon 2050, 100% d'origine renouvelable avec une part très majoritaire du solaire photovoltaïque. Concernant la couverture des besoins de chaleur, le territoire pourrait également être à 100% en travaillant sur une conversion intégrale des systèmes de chauffage vers les énergies renouvelables thermiques. Cependant, dans ce scénario, le choix est d'orienter une partie de l'exploitation du bois vers la production de biogaz afin d'alimenter les besoins de transports et permettent d'alimenter les véhicules avec du GNV produit localement par des procédés de pyrogazéification notamment.

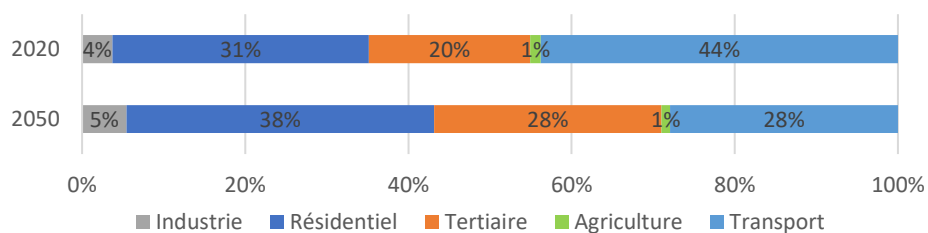
#### 1.4.4 Evolution de la dépense énergétique

L'impact des scénarios en matière de dépense énergétique est difficilement mesurable, au regard des évolutions, non connues à ce jour, des prix des énergies. Néanmoins, en s'appuyant sur les coûts actuels, il a été modélisé l'évolution de la dépense énergétique pour le territoire et les habitants du Pays Basque. Cette modélisation est donc donnée à titre « indicatif » au regard du biais méthodologique utilisé. Pour rappel, la dépense énergétique du territoire de la Communauté d'Agglomération est de 846,8 millions d'euros sur la base des données du millésime AREC 2019. La dépense énergétique par habitant du territoire à 2 764€, ce qui est légèrement supérieur à la dépense départementale de 2 705€/habitant mais inférieur à celle régionale de 2 981€/habitant (données AREC). L'impact des deux scénarios étudiés, tendanciel et trajectoire Pays Basque, permet d'estimer une baisse respective de -25% et -57% à horizon 2050.



Impact des scénarios sur la dépense énergétique à horizon 2050 – Source : Algoé

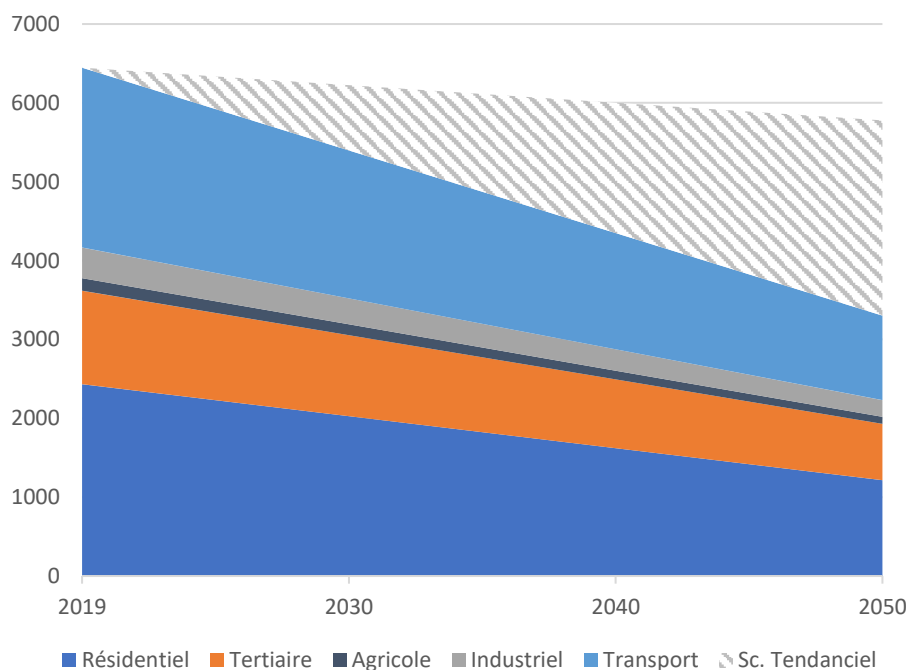
La mise en œuvre de la trajectoire volontariste pour le Pays Basque, pourrait ainsi permettre de diviser par 2 la dépense énergétique des habitants du Pays Basque en passant de 2 764 € par habitant par an à 1 202 € par habitant par an. Pour rappel, cette estimation ne prend pas en compte les évolutions des prix de l'énergie qui impacteront nécessairement la dépense énergétique dans les années à venir. Cette trajectoire ferait également évoluer le poids des différents secteurs dans la dépense énergétique du territoire.



Evolution du poids des secteurs dans la dépense énergétique du Pays Basque : Source : Algoé

### 1.4.5 Synthèse

L'analyse comparative des deux scénarios démontre que le scénario volontariste permet une réduction des consommations énergétiques de -13% par rapport au scénario tendanciel à horizon 2030 et -43% à horizon 2050.



Réduction des consommations d'énergie par secteur dans la trajectoire Pays Basque en comparaison au scénario tendanciel

Source : Algoé

En matière de réduction des consommations énergétiques et d'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique, les objectifs de la Communauté Pays Basque sont en phase avec les trajectoires nationales et régionales à horizon 2050. On remarque cependant que la Région souhaite accélérer plus rapidement avec un objectif à horizon 2030 plus ambitieux.

	2030			2050		
	Communauté Pays Basque	Région (SRADDET)	France	Communauté Pays Basque	Région (SRADDET)	France (SNBC)
Consommation énergétique	-16%	-30%	-14% (en 2028 - PPE)	- 49%	-50%	-50%
Part des EnR dans la consommation d'énergie finale	30%	50%	33%	100%	100%	-

## 2. La feuille de route climat 2020-2050

L'urgence climatique, qui appelle à des mobilisations récurrentes et de plus en plus massives au niveau mondial comme local, invite chaque territoire à prendre sa part de responsabilité et à adopter une stratégie climat -air - énergie volontariste et résolue.

Aussi les élus de la Communauté Pays Basque et la société civile du Pays Basque se sont impliqués et mobilisés pour élaborer le Plan climat territorial.

Ils ont travaillé sur une trajectoire qui permet au Pays Basque de prendre une part active dans la réussite des objectifs nationaux de la Loi de la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV, 2015) et de s'inscrire dans la trajectoire climat - air - énergie validée au niveau régional dans le cadre du SRADDET Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, la stratégie du Plan Climat Pays Basque, construite autour d'une vision la plus partagée possible dans le temps court de son élaboration, vise à faire du Pays Basque un territoire sobre énergétiquement et résilient écologiquement et socialement à horizon 2050.

L'analyse climatique et énergétique du territoire issue du diagnostic du Plan Climat a permis d'identifier les principaux déterminants des consommations et des émissions locales liées aux activités locales.

Une modélisation d'évolution des différents secteurs d'activités a ensuite été réalisée en intégrant les variables descriptives d'évolution du territoire disponibles.

Les hypothèses de prospective en termes de sobriété et d'efficacité énergétique sont tirées d'exercices nationaux et particulièrement du scénario NégaWatt. Les leviers correspondant à l'action locale ont été discutés avec les élus et travaillés de manière croisée dans le cadre de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains et du Programme Local de l'Habitat. La société civile engagée dans les travaux et les partenaires ont contribué à nourrir et à discuter les données, à interroger et travailler les trajectoires de modélisation des experts qui ont accompagné la Communauté Pays basque dans sa démarche (ALGOE, ATMO, AREC, AUDAP) pour proposer une vision volontariste et ambitieuse des changements possibles sur le territoire.

Il est à souligner aussi que l'élaboration concomitante du Plan Climat, avec les documents stratégiques de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2026, de Plan de Déplacements Urbains 2020-2030 (PDU), et de Projet Alimentaire de Territoire (PAT) 2020-2023, a permis d'articuler les démarches, de les enrichir entre elles et de travailler leur cohérence.

L'élaboration de la Charte d'aménagement et de développement durable de la Communauté Pays Basque a intégré également les orientations communes à ces travaux collectifs : aller vers un territoire bas carbone, soutenir un autre développement, consolider les centralités, inclure toutes les populations, mobiliser et répondre aux besoins locaux. La Charte propose une première traduction territorialisée des enjeux et objectifs communs.

La mobilisation de la société civile, via une concertation mutualisée sous la houlette du Plan Climat et ancrée dans les thématiques pour vivre aujourd'hui et demain en Pays Basque (manger, habiter, bouger, travailler, s'adapter), a également renforcé et rendu lisible les liens, les niveaux d'ambitions et de cohérence à rechercher au travers des 21 politiques publiques communautaires et des politiques portées par le Syndicat du SCOT, le Syndicat Bil ta Garbi et le Syndicat des mobilités.

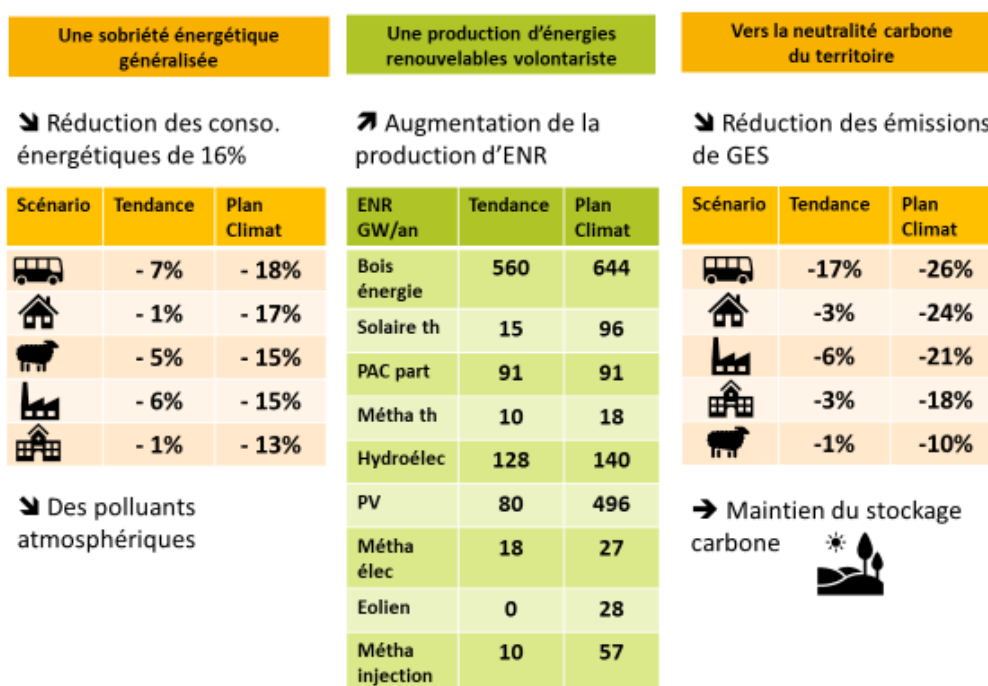
Le cap de transition, fixé par le Plan Climat et impulsé par une dynamique locale forte, positionne le territoire dans une trajectoire qui suppose une mutation profonde de la façon de consommer espaces et ressources pour produire biens et services, se loger, se déplacer, se nourrir et travailler au Pays Basque. Cette transition du Pays Basque ne se concrétisera dans les faits que par l'appropriation et l'engagement des élus, des citoyens, des acteurs socio-économiques locaux, mais également par la déclinaison de choix réalisés au niveau national et régional.

Pour traduire ce cap de transition territoriale, le Plan Climat pose un cadre d'objectifs quantitatifs et qualitatifs qui viennent préciser les étapes de cette stratégie et proposer un chemin collectif pour la mettre en œuvre.

L'adaptation du territoire est exprimée de manière qualitative pour anticiper et atténuer les effets négatifs attendus du changement climatique sur la santé, les activités et la biodiversité locale.

Les objectifs en termes de réduction des émissions de GES sont posés à échelle 2026, 2030 et 2050, de même que pour les consommations énergétiques et les émissions de polluants atmosphériques (2030 et 2050).

Les objectifs du Plan Climat à l'horizon 2030 en chiffres :



Le chemin collectif proposé par le Plan Climat suppose de retenir systématiquement les hypothèses les plus ambitieuses dans tous les secteurs d'activités, tout en gardant en considération leur caractère réaliste. Concernant la baisse des consommations d'énergie, la trajectoire s'appuie sur une exploitation maximale des potentiels d'économie d'énergie mise en lumière dans le diagnostic.

Pour traduire cette trajectoire en feuille de route opérationnelle, la Communauté propose de structurer l'action locale autour de 5 orientations stratégiques :

**Orientation 1 : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel** pour maintenir une qualité de vie favorable à la santé des humains et à leurs activités et préserver la biodiversité locale dans un contexte de changement climatique.

**Orientation 2 : Devenir un Territoire à Énergie Positive à 2050** pour concrétiser localement le triptyque Négawatt de la sobriété, de l'efficacité et du développement des énergies renouvelables.

**Orientation 3 : Rendre possible des modes de vies et des activités bas carbone** pour tendre vers la neutralité carbone du Pays Basque à l'horizon 2050 dans un contexte de gain de population.

**Orientation 4 : Innover et changer de modèle économique** pour intégrer les leviers de l'économie circulaire dans toutes les activités et créer plus de liens entre les consommateurs et les producteurs du Pays Basque.

**Orientation 5 : Partager connaissances et expériences de transition pour agir ensemble** en recherchant et expérimentant des formes de travail collaboratives qui visent à mutualiser les ressources humaines, financières, matérielles et immatérielles locales.

La feuille de route présentée ci-après reprend, pour chaque orientation stratégique du Plan Climat Pays Basque, les niveaux d'ambition visés aux horizons 2026, 2030 et 2050, et introduit le programme d'actions du Plan climat Pays Basque en présentant les lignes de force que la Communauté souhaite mobiliser pour la période 2020-2026.

Cette feuille de route pose des jalons de progression dans le temps et propose les grandes lignes des actions programmées. Elle permet :

- À la Communauté Pays Basque de poser un cadre d'objectifs communs clairs pour guider ses politiques publiques et animer la dynamique locale ;
- Aux acteurs socio-économiques du territoire d'appréhender les enjeux et les transformations nécessaires et participer aux changements attendus en s'inscrivant dans ce cadre collectif.
- À la Communauté Pays Basque, de faire connaître l'ambition de son territoire, de ses élus, de ses citoyens aux échelons départementaux, transfrontaliers, régionaux et nationaux afin de mieux coopérer.

## 2.1 Orientation 1 : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel

Le changement climatique aura, et a déjà, des impacts en Pays Basque. Tous les aspects de la vie et des activités du territoire sont concernés : population, agriculture, tourisme, santé, biodiversité, paysages locaux... Tout en prévoyant différentes mesures d'atténuation pour limiter l'ampleur du changement climatique, la Communauté Pays Basque souhaite anticiper ses effets et préparer le territoire à des impacts inévitables afin de préserver les populations, les activités du territoire et le patrimoine naturel local.

Au travers de la démarche du Plan Climat, la Communauté Pays Basque souhaite permettre l'adaptation du territoire et rendre les activités locales plus résilientes.

Pour s'engager dès maintenant dans l'anticipation des effets du changement climatique, la Communauté Pays Basque inscrit, comme première orientation stratégique de son Plan climat, la résilience au service de la santé de tous et du patrimoine naturel.

La santé des habitants et des écosystèmes sont des objectifs majeurs du Plan Climat au regard des nombreux points de vulnérabilité mis en lumière dans le diagnostic et exacerbés par les conséquences du changement climatique sur la qualité de l'air, de l'eau et plus globalement de l'ensemble de l'environnement.

Cette première orientation se traduit par les ambitions suivantes :

- **L'ambition n°1 : Améliorer la qualité de l'air et prévenir les risques sanitaires liés au changement climatique**
- **L'ambition n°2 : Prévenir les risques naturels exacerbés par le changement climatique**
- **L'ambition n°3 : Préparer la résilience du territoire avec des solutions basées sur la nature**

### 2.1.1 Ambition n°1 : Améliorer la qualité de l'air et prévenir les risques sanitaires liés au changement climatique

Le diagnostic du Plan Climat fait ressortir deux types d'impacts sanitaires sur le territoire, ceux liés à la qualité de l'air et ceux liés au changement climatique avec des interactions entre les deux.

#### Concernant la qualité de l'air en Pays Basque :

Dans une démarche volontaire d'acquisition de connaissances, la Communauté Pays Basque adhère à l'ATMO Nouvelle Aquitaine et soutient des campagnes de mesures locales. Même s'il existe également une pollution industrielle (principalement sur la zone littorale) et une pollution agricole en zone rurale, la principale source de pollution atmosphérique au Pays Basque demeure la pollution liée aux transports routiers et aux équipements de chauffage.

Les objectifs du Plan Climat de réduction des émissions atmosphériques en termes de polluants de l'air et de gaz à effet de serre ont été intégrés au Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui sera arrêté en février 2020. Pour y répondre, il œuvre à une diminution du trafic routier, des parts modales gagnées par les mobilités alternatives sur la voiture et une évolution des motorisations dès 2030.

L'axe « Transition, moins se déplacer, mieux se déplacer » du PDU précise la façon d'y parvenir :

- Considérer la mobilité comme un des supports de l'organisation du territoire et de dynamisation des centres-villes et villages ;
- Réduire les besoins de déplacements contraints ;
- Sécuriser et Faciliter les déplacements à vélo ;
- Mieux et moins utiliser la voiture ;
- Economiser les ressources et limiter les impacts ;
- Créer les conditions d'une logistique urbaine durable ;
- Améliorer la sécurité routière ;
- Expérimenter de nouveaux moyens et organisations.

La majorité des actions prévues dans le PDU concourt aux objectifs du Plan Climat et particulièrement à l'amélioration de la qualité de l'air.

Parmi celles-ci, le Plan Climat souhaite mettre l'accent sur les pratiques alternatives au solisme automobile dans les déplacements des personnes. L'action « **Faire découvrir, expliquer et donner goût aux pratiques de mobilité alternatives** » vise le déploiement de moyens de communication, d'accompagnement, de mises en pratique ciblées pour informer, sensibiliser, faire expérimenter des solutions de mobilité alternatives aux enfants, adolescents, jeunes adultes, aux actifs et employeurs, aux personnes âgées, aux touristes.

**Intensifier les services de transport en commun dans les espaces les plus denses** contribue également au report modal. L'intensification des services sur les lignes Trambus du littoral vise à jouer un rôle de solution de mobilité accessible et concurrentielle à la voiture.

Outre les personnes, ce sont les biens qui se déplacent de plus en plus. La logistique urbaine, indispensable à la vie économique, génère aussi des nuisances. L'essor du e-commerce avec une distribution de type porte à porte est susceptible d'accentuer ces flux. **Créer les conditions d'une logistique urbaine durable**, action du PDU, vise à accompagner les opérations de logistique avec des véhicules plus compacts, moins générateurs d'encombrement et autres nuisances, et des motorisations plus sobres, moins émettrices de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et moins bruyantes.



Pour suivre les évolutions dans le temps en termes d'amélioration de la qualité de l'air et mieux ciblées les zones à enjeux, la Communauté va **« Affiner les connaissances pour améliorer la qualité de l'air et diminuer l'exposition des populations aux polluants atmosphériques liés aux déplacements »**.

Enfin, la diminution des consommations énergétiques et l'amélioration des équipements de chauffage des bâtiments prévues par le Plan Climat contribueront également à améliorer la qualité de l'air (cf. action décrite dans l'orientation 3).

#### **Objectifs stratégiques :**

- Diminuer la part modale de la voiture de 25% d'ici 2030, passer de 77% des déplacements à 52%.
- Respecter les seuils recommandés par l'OMS pour l'ensemble des polluants atmosphériques mesurés.

#### **Indicateurs stratégiques :**

- Evolution des parts modales ;
- Niveaux moyens annuels mesurés en oxydes d'azote (NO/NO<sub>2</sub>) et en particules fines (PM<sub>10</sub>/PM<sub>2.5</sub>) ;
- Nombre de pics de pollution PM<sub>10</sub> par année (seuil d'information/seuil d'alerte).

#### Concernant les risques sanitaires liés au changement climatique :

Les effets du changement climatique sur la santé peuvent être directs comme les vagues de chaleurs ou l'exposition aux ultraviolets. Le climat agit également bien souvent de manière indirecte, en modifiant la répartition géographique des espèces vecteurs de maladies infectieuses, ou en favorisant l'épanouissement des particules allergisantes. Dans la grande majorité des cas, les pathologies concernées ne sont pas uniquement la conséquence du changement climatique.

Ainsi, le climat est susceptible de provoquer ou d'accentuer un large spectre de pathologies : cardiovasculaires, cutanées, cancéreuses, nutritionnelles, mentales, respiratoires et allergiques. L'augmentation des températures et de l'humidité, les catastrophes naturelles, la dégradation de la qualité de l'air sont autant de facteurs aggravants pour la santé publique.

Le Plan Climat vise à **« Développer une culture des risques sanitaires basée sur l'observation et la prévention »** afin de sensibiliser et relayer les dispositifs de surveillance, d'alerte et de mobilisation pour préserver les personnes vulnérables lors d'épisodes de canicule, d'épidémies, etc.

### **2.1.2 Ambition n°2 : Prévenir les risques naturels exacerbés par le changement climatique**

Le diagnostic de vulnérabilité du Plan Climat a permis d'identifier que de nombreux risques sont liés à l'eau sur le territoire et qu'ils verront leur fréquence ou ampleur modifiées par le changement climatique.

#### Les risques liés aux fortes pluies :

Les fortes pluies océaniques et les gros orages de printemps au Pays Basque sont à l'origine d'inondations. Des crues torrentielles, provoquées par des précipitations extrêmes s'abattent sur des bassins versants fortement pentus. La Communauté engage plusieurs travaux pour **« Prévenir et gérer les risques d'inondation et développer la culture du risque »**

Ces inondations fluviales peuvent se combiner à deux autres phénomènes :

- Le risque de ruissellement et de coulées de boues ;
- Le risque d'inondation par submersion.

Concernant les inondations par submersion marine, les estuaires de l'Adour, de la Nivelle, de l'Untxin et de l'Uhabia sont particulièrement concernés.

Plusieurs documents cadres viennent structurer la connaissance du risque lié aux inondations et outiller les territoires pour anticiper et lutter contre cette vulnérabilité. Le territoire Côtiers Basque a été défini comme Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI). 11 communes sont concernées : Anglet, Bayonne, Lahonce, Mouguerre, Biarritz, Bidart, Guéthary, Saint Jean de Luz, Ciboure, Urrugne, Hendaye.

### Les risques liés à l'élévation du niveau de la mer :

L'augmentation du niveau de la mer est un risque pouvant accélérer d'autres phénomènes et avoir un impact fort sur le territoire : retrait du trait de côte, accélération du phénomène d'érosion, d'intrusion d'eaux salées dans les nappes souterraines pouvant impacter la qualité de ces dernières.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a engagé une stratégie locale de gestion du risque d'érosion afin de lutter contre ces effets sur le littoral et mieux appréhender cet enjeu dans les politiques publiques. Ce phénomène impacte directement les populations avec près de 40 commerces et 529 habitats, individuels et collectifs, menacés par l'érosion d'ici à 2043, si les modes de gestion actuelle ne sont pas redéfinis. L'action « **Prévenir et gérer les risques côtiers et développer la culture du risque** » est au cœur de cette stratégie. Elle permet de faire comprendre la nécessité de préserver les secteurs naturels, de privilégier les actions douces sur des secteurs semi-naturels, de protéger les zones urbaines les plus denses en assurant la sécurité des biens et des personnes et en préservant l'activité économique, et de maîtriser l'étalement urbain dans les zones à risques.

Au-delà de ces risques très directs, l'eau en tant que ressource naturelle peut devenir vulnérable aux effets du changement climatique. La perturbation du grand cycle de l'eau sous l'effet du changement climatique entraîne des problématiques de pollution des eaux, de disponibilité de la ressource, de modification des caractéristiques physico-chimiques (température, oxygène). Ces évolutions peuvent également engendrer des problématiques d'assainissement des eaux usées et pluviales.

Par ailleurs, l'enjeu de la ressource en eau aura un impact sociétal et économique pour le territoire. L'eau est une ressource nécessaire pour le quotidien des habitants du Pays Basque, mais également pour de nombreuses activités économiques du territoire : l'agriculture, aussi bien d'élevage que de culture, l'industrie, le tourisme. Les évolutions contraintes par le changement climatique pourront avoir un impact fort sur les besoins de ces différentes activités.

Une étude prospective, Adour 2050, visant à permettre aux acteurs du territoire de mieux cerner les enjeux du changement climatique sur la ressource en eau, est actuellement en cours. Menée par l'Institution Adour, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, elle définit des scénarios d'adaptation.

A l'échelle locale, le Plan Climat intègre l'action « **Engager un programme d'action de gestion préventive et adaptative de l'eau pour préserver la ressource et la qualité des milieux aquatiques** ». Cette action vise à décliner localement le plan d'adaptation au changement climatique dont s'est doté le Bassin Adour

Garonne en 2018 et qui sera intégré au prochain Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027. Il s'agit de préciser les vulnérabilités du territoire en lien avec celles identifiées à l'échelle du bassin sur les aspects qualitatifs, quantitatifs et de la biodiversité, de souligner les risques de la mal adaptation et de proposer des actions d'adaptation.

#### Indicateurs stratégiques :

- Populations exposées aux risques

### 2.1.3 Ambition n°3 : Préserver le patrimoine naturel du Pays Basque et préparer la résilience du territoire avec des solutions basées sur la nature

Au-delà de la gestion de crise liée à des phénomènes ponctuels, l'adaptation consiste à anticiper les effets du changement climatique sur les paysages, le vivant, les hommes et leurs activités et permettre de s'y acclimater en se basant notamment sur des solutions fondées sur la nature.

Le diagnostic du Plan Climat a rappelé la richesse du patrimoine naturel du Pays Basque qui est un des piliers de l'identité du territoire. Le changement climatique agit comme un accélérateur d'érosion de la biodiversité et s'ajoute aux pressions déjà à l'œuvre que constituent l'étalement urbain, la fragmentation des espaces naturels, les pollutions des écosystèmes. La préservation du patrimoine naturel apparaît donc primordiale.

Le Plan Climat est l'occasion d'inscrire le patrimoine naturel comme un socle de l'aménagement afin de permettre notamment le déploiement de solutions d'adaptation au changement climatique basées sur la nature. La Communauté Pays Basque est engagée dans des partenariats pour mieux « **préserver le patrimoine naturel et consolider l'armature écologique du territoire** ».

Le changement climatique est à l'œuvre et agit sur les écosystèmes et le vivant qui évoluent. Aussi, ce premier Plan Climat est l'occasion de diffuser la connaissance locale acquise grâce à des programmes de recherche locaux qui ont capitalisé de l'observation sur des temps longs (30 à 40 ans). En lien avec les travaux et les équipes locales déjà engagés au niveau régional dans les réseaux Acclimatera et Ecobiose notamment, la Communauté Pays Basque souhaite « **structurer un Conseil scientifique local dédié à la biodiversité et aux effets du changement climatique** ».

Ce Conseil scientifique local pourra contribuer à mieux qualifier les effets du changement climatique, plus prononcés sur le territoire de la montagne, qui impactent les activités agropastorales, touristiques et accentuent les risques (incendies, coulées de boues, inondations). L'objectif est de bien « **croiser et traiter les enjeux d'adaptation dans le cadre de l'élaboration de la charte du Parc Naturel Régional Montagne Basque** » et en particulier l'adaptation des pratiques agricoles qui structurent les paysages de la montagne basque.

#### Indicateurs stratégiques :

- Superficie des habitats naturels décrits et cartographiés dans la trame verte et bleue.

## 2.2 Orientation 2 : Devenir un territoire à énergie positive à 2050

Le niveau de contribution du Pays Basque au changement climatique est étroitement lié à son mix énergétique. Plus de 60% des émissions de gaz à effet de serre sont issues de la combustion ou de l'utilisation de produits énergétiques pour les activités humaines.

Le profil énergétique du Pays Basque est marqué par une forte dépendance aux énergies fossiles. Les produits pétroliers et le gaz naturel représentent plus de 60% des consommations énergétiques finales du territoire. L'électricité, dont le mix est national et majoritairement d'origine nucléaire, représente plus du quart (27%) des consommations du Pays Basque. Les énergies renouvelables produites localement ne couvrent que 12 % des besoins énergétiques du territoire.

La dépendance du Pays Basque aux énergies fossiles et à l'électricité soulève, au-delà des questions climatiques, des enjeux de vulnérabilité en termes d'approvisionnement et représente une facture territoriale énergétique qui s'élève à 846,8 millions d'euros, soit 2 764 euros par habitant et par an.

Dans la perspective d'atténuer son impact sur le changement climatique et de garantir son autonomie énergétique, la Communauté Pays Basque s'engage à devenir à l'horizon 2050 un territoire à énergie positive (TEPOS). Cela consiste pour le Pays Basque à couvrir l'intégralité des besoins de consommation énergétique du territoire par des énergies renouvelables produites localement.

Cette première orientation se traduit par les ambitions suivantes :

- **L'ambition n°1 : Faire de la sobriété énergétique un objectif partagé par l'ensemble des acteurs du territoire**
- **L'ambition n°2 : Mobiliser les ressources du territoire pour développer massivement la production d'énergies renouvelables en Pays Basque**
- **L'ambition n°3 : Mutualiser les compétences territoriales pour concrétiser la démarche NégaWatt : sobriété – efficacité – développement des énergies renouvelables**

## 2.2.1 Ambition n°1 : Faire de la sobriété énergétique un objectif partagé par l'ensemble des acteurs du territoire

Le diagnostic du Plan Climat Pays Basque dispose d'une analyse des consommations énergétiques par secteur d'activité, ce qui permet d'identifier les leviers prioritaires du territoire pour engager une trajectoire de maîtrise de l'énergie ambitieuse. En l'occurrence, les secteurs du bâtiment (résidentiel et tertiaire) et des transports cumulent plus de 90% des besoins énergétiques du Pays Basque.

Les consommations énergétiques du secteur résidentiel (38%) et du secteur tertiaire (18%) proviennent majoritairement des besoins de chauffage, à hauteur de 66% pour le résidentiel et de 50 % pour le tertiaire. Ces besoins sont principalement couverts par le gaz de ville (42%) et l'électricité (38%).

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) intègre plusieurs objectifs du Plan Climat. La Communauté souhaite notamment relever le défi de la rénovation énergétique, au travers d'une prise en compte plus large (public) et plus forte (incitation financière) des besoins. En matière d'habitat, il s'agit de passer d'une consommation énergétique moyenne de 250 - 260 kWh/m<sup>2</sup>.an à 50 à 60 kWh/m<sup>2</sup>.an.

A ce défi énergétique, s'ajoutent ceux liés à la préservation et l'adaptation du patrimoine bâti, vecteur de l'identité basque, à la prise en compte des besoins des publics âgés (29% de la population est âgée de plus de 60 ans) et des plus modestes, souvent victimes de précarité énergétique. Le PLH a ainsi identifié la nécessité d'un point d'accueil lisible et efficace en termes de conseils et d'accompagnement sur des questions d'ordre technique, juridique, administratif et financier pour les habitants.

Pour répondre de manière opérationnelle à ces différents enjeux, la Communauté Pays Basque souhaite étudier le déploiement d'un service au public visant à **« Assurer un meilleur accompagnement de tous sur l'ensemble des questions relatives au logement, via une Maison de l'habitat et de l'énergie »**.

Outre ce premier niveau d'accompagnement et afin de réduire massivement les besoins de chauffage dans le parc bâti, la Communauté Pays Basque s'engage à accompagner un nombre croissant de rénovations énergétiques. Dans un but de massification, et pour accélérer le rythme de rénovation énergétique pour tous, la Communauté veut développer des dispositifs d'accompagnement pour tous les publics, via l'action **« Permettre à tous les ménages d'améliorer les performances énergétiques de leur logement »**.

De manière complémentaire, la Communauté Pays Basque souhaite **« Accompagner les copropriétés fragiles et anticiper les difficultés »**.

Enfin, il est rappelé ici que le deuxième secteur concerné par les efforts de sobriété à réaliser est celui des transports, fortement dominé par les consommations du transport routier (97% des consommations), et dépendant à plus de 90% des énergies fossiles. La mise en œuvre des actions du Plan de Déplacements Urbains permettra à horizon 2030 de réduire les consommations énergétiques liées au transport par la réduction du trafic routier et le report modal sur les transports collectifs et les mobilités actives.

### **Objectifs Stratégiques :**

- Diviser par 2 les consommations énergétiques finales du territoire

### **Indicateurs stratégiques :**

- Nombre de personnes accompagnées
- Nombre de rénovations accompagnées

## 2.2.2 Ambition n°2 : Mobiliser les ressources du territoire pour développer massivement la production d'énergies renouvelables en Pays Basque

Pour lutter contre le changement climatique, les efforts de maîtrise de l'énergie doivent être conjugués avec le remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables et de récupération. A travers l'orientation territoire à énergie positive, la Communauté Pays Basque fixe le cap de couvrir 100% des besoins énergétiques du territoire par des énergies renouvelables produites localement à l'horizon 2050.

Le diagnostic du Plan Climat souligne les atouts du Pays Basque et la diversité de ressources énergétiques renouvelables due à l'ensoleillement, à la densité du réseau hydrographique, aux forêts, à l'océan, etc.

Pour s'engager dans une trajectoire à énergie positive, la Communauté Pays Basque mobilisera le maximum du potentiel des gisements de production d'énergies renouvelables identifiés et poursuivra la recherche développement dans ce domaine afin de diversifier les sources d'approvisionnement. A travers le Plan Climat, la Communauté Pays Basque veut préciser sa vision prospective sur les énergies renouvelables, en planifiant de manière pluriannuelle son développement. Elle compte « **Élaborer et mettre en œuvre un plan pluriannuel de développement des énergies renouvelables du territoire** » qui lui permettra d'affiner les gisements du territoire et d'étudier l'opportunité de développer de nouvelles filières locales (éolien, énergies marines, hydrogène).

En 2019, la production d'énergies renouvelables du Pays Basque ne couvre que 12% des consommations finales. Les filières de production thermiques représentent 78% de la production totale, tandis que la production d'électricité représente 22%. En termes de chaleur renouvelable, le bois énergie chez les particuliers participe à la production de 83 % de la production, ce qui représente 65% de la production totale d'énergie renouvelable sur le territoire. En termes d'électricité renouvelable, la production est principalement assurée par les centrales hydroélectriques du territoire (74%) et dans une plus faible mesure par le solaire photovoltaïque (16%).

Aussi, la Communauté souhaite accroître les capacités de production en termes de chaleur renouvelable via le déploiement de chaufferies bois pour alimenter des réseaux de chaleur, que ce soit dans les principales zones urbaines ou dans les bourgs ruraux du Pays Basque. De nombreuses localités disposent d'un niveau de densité thermique qui justifie une réflexion d'implantation de réseaux de chaleur. La Communauté Pays Basque va également « **accompagner le développement de projets de méthanisation** ».

### Concernant la production d'électricité :

Le Plan Climat axe sa première programmation sur un développement massif du photovoltaïque solaire et sur le maintien et optimisation de l'hydroélectricité aujourd'hui majoritaire dans le mix énergétique de l'électricité renouvelable au Pays Basque.

En termes de développement, la communauté Pays Basque porte l'ambition de massifier l'exploitation du potentiel solaire du territoire, en valorisant les gisements sur toitures, sur sols dégradés (ex : anciennes carrières), ou artificialisés (ex : parkings). Elle souhaite ainsi « **Animer le développement du solaire** ». Une 1<sup>ère</sup> étape a été franchie fin 2019 avec la mise à disposition d'un cadastre solaire permettant d'estimer gratuitement le potentiel solaire et de simuler le montage financier d'une installation sur toiture.

L'hydroélectricité est aujourd'hui un pilier dans le mix énergétique électrique du Pays Basque ; en outre, elle permet une production modulée d'électricité (stockage possible dans les barrages et production à la demande). La Communauté Pays Basque, via son Plan Climat, affirme la nécessité de « **Soutenir la production d'hydroélectricité actuelle et étudier les perspectives de développement** ». Pour concilier les deux enjeux majeurs de production d'électricité renouvelable et de préservation de la biodiversité

aquatique, elle a déjà initié deux études en 2019, l'une technique sur les potentiels de développement et l'autre juridique sur les freins et les blocages propres à la filière.

### **2.2.3 Ambition n°3 : Mutualiser les compétences territoriales pour concrétiser la démarche NégaWatt : sobriété – efficacité – développement des énergies renouvelables**

Afin de pouvoir accompagner le cap ambitieux TEPOS fixé par le Plan Climat qui impose dès à présent un changement d'échelle, la Communauté Pays Basque identifie la nécessité de se doter d'un outil territorial pour :

- Sensibiliser les maîtres d'ouvrages publics et privés en leur offrant des solutions techniques et financières adaptées ;
- Accroître quantitativement et optimiser qualitativement la rénovation énergétique des bâtiments à usages résidentiels, administratifs et tertiaires ;
- Assurer un développement ambitieux des énergies renouvelables sur le territoire.

Cela nécessite d'actionner de nouveaux leviers et de développer des outils complémentaires à ceux déjà mobilisés. Aussi, la Communauté souhaite « créer une Agence Territoriale de l'énergie » tournée vers l'accompagnement de la rénovation énergétique du parc public et privé et le développement de projets d'installation d'énergies renouvelables.

Par ailleurs et comme évoqué plus haut, le Plan Climat Pays Basque fait de la rénovation thermique et énergétique une priorité de la stratégie de transition énergétique pour le territoire du Pays Basque. En effet il porte l'ambition de rénover 100% du parc résidentiel à 2050, dans la perspective de réduire de 50% les consommations énergétiques et de 74% les émissions de gaz à effet de serre du secteur.

Au-delà de la performance énergétique attendue et du rythme de rénovation, la Communauté Pays Basque cherche à renforcer l'approche environnementale dans la construction et la rénovation du parc bâti et à dynamiser les filières de l'éco-construction et l'éco-rénovation.

Au Pays Basque, comme sur les territoires voisins (Sud Landes et Béarn), un certain nombre d'artisans et de professionnels (architectes, promoteurs, etc.) du bâtiment applique au quotidien les principes de l'éco-construction et de l'éco-rénovation. Cependant, cette mutation des pratiques ne concerne qu'une partie de la filière. Pour amplifier cette évolution des pratiques, la Communauté Pays Basque souhaite « Accompagner la transition des métiers du bâtiment vers l'éco-construction et l'éco-rénovation ».

#### **Objectifs Stratégiques :**

- 100% des consommations couvertes par des énergies renouvelables issues du Pays Basque

#### **Indicateurs stratégiques :**

- Nombre de projets lancés
- Puissances installées par an
- Production annuelle

## 2.3 Orientation 3 : Rendre possible des modes de vie et des activités bas carbone pour tous

Le Plan Climat Pays Basque fixe l'objectif de tendre vers la neutralité carbone, ce qui implique un équilibre annuel entre les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités d'un territoire et les flux de séquestration du carbone dans ses sols, ses milieux naturels et cultivés.

L'objectif de neutralité carbone, outre l'effort de sobriété énergétique, implique une décarbonation quasi-complète de la production et de la consommation d'énergie dans les différents secteurs (bâtiment, transports et production d'énergie) et une réduction des émissions non énergétiques jusqu'à des niveaux considérés comme « incompressibles » pour le secteur agricole. Les émissions résiduelles étant à compenser par le stockage de carbone.

Le Plan Climat propose une baisse des émissions de GES d'origine énergétique très significative liée à sa résolution de devenir un territoire à énergie positive (orientation 3).

Pour compléter et affiner le cap vers la neutralité carbone en Pays Basque, un travail d'approfondissement et de projection de deux paramètres fondamentaux reste à mener :

- L'évolution en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre non énergétiques d'une part et de stockage carbone d'autre part, lié à l'agriculture et aux pratiques agricoles ;
- L'évolution du stockage carbone en lien avec l'artificialisation des sols qui interpelle les outils d'aménagement du territoire.

En complément des efforts de sobriété et d'efficacité énergétique qui sont présentés dans l'orientation suivante et se traduisent par une réduction des gaz à effet de serre de 75% à l'horizon 2050, l'orientation stratégique vers un territoire neutre en carbone recouvre trois ambitions complémentaires :

- **L'ambition n°1 : Décarboner le mix énergétique du Pays Basque**
- **L'ambition n°2 : Permettre un (a)ménagement soutenable et cohérent au service d'un territoire bas carbone**
- **L'ambition n°3 : Développer le stockage carbone par les pratiques agricoles et forestières**



### 2.3.1 Ambition n°1 : Décarboner le mix énergétique du Pays Basque

Au-delà de la mobilisation de l'ensemble des gisements de sobriété liés à l'usage des logements par leurs occupants, aux pratiques de mobilité et à la consommation de biens et de services sur le territoire Pays Basque, la conversion du mix énergétique pour les équipements domestiques et bâtimentaires et pour le parc roulant est essentielle.

#### Concernant la conversion du mix de production de chaleur renouvelable du territoire :

Le poste de chauffage des bâtiments étant prépondérant à l'heure actuelle, couvrir l'intégralité des besoins de chauffage du territoire en chaleur renouvelable est un enjeu majeur. Il s'agit d'éradiquer le chauffage au fioul et de limiter l'usage du gaz et de l'électricité par la conversion massive des systèmes de chauffage utilisant les énergies renouvelables thermiques. Aussi, le Plan Climat vise à « **développer les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale** » dans les zones à haute densité de consommation énergétique.

#### Concernant la conversion du mix énergétique de la mobilité du territoire :

Le diagnostic du Plan Climat rappelle que sur le territoire Pays Basque, le transport est le deuxième secteur le plus consommateur d'énergie (derrière le résidentiel) et d'émissions de GES (derrière l'agriculture). L'analyse du mix énergétique utilisé pour les transports souligne la très forte dépendance de ce secteur aux énergies fossiles (92%) et son poids dans la facture énergétique globale, qu'elle soit territoriale ou individuelle. Aussi, la mutation du parc roulant vers des motorisations décarbonées est un réel enjeu territorial. Le développement de l'électromobilité et des carburants alternatifs (bioéthanol, BioGNV, etc.) est un chantier commun du Plan Climat et du PDU porté à travers l'action « **Décarboner le mix énergétique de la mobilité** ».

### 2.3.2 Ambition n°2 : Un (a)ménagement soutenable et cohérent au service d'un territoire bas carbone

Les évolutions des modes de vie liées à la localisation des lieux d'habitat des ménages, aux distances domicile-travail et aux modes de déplacement contraint qui en découlent, ainsi qu'à la décohabitation, aux régimes alimentaires, aux formes de loisirs et de tourisme sont autant de phénomènes ou de variables qui ont des conséquences sur les empreintes énergétiques et environnementales du Pays Basque.

La Communauté Pays Basque fait sienne la perspective de la neutralité carbone et l'a inscrite comme une orientation commune aux trois documents stratégiques PCAET, PDU et PLH. Aussi, plus la gestion et l'organisation de l'espace préservera les terres naturelles et agricoles par la recherche de cohérence d'implantation et de maillage entre habitat, mobilité, services et emplois, plus elle contribuera à réduire les impacts environnementaux induits.

Aussi les objectifs du Plan Climat et particulièrement celui de la neutralité carbone du territoire doivent s'inscrire de façon claire dans le futur SCOT du Pays Basque et du Sud Landes et être déclinés dans les documents d'urbanismes (PLUI) à venir.

En ce sens et sans attendre l'élaboration du SCOT, la Communauté Pays Basque a travaillé une Charte d'aménagement et de développement durable du territoire qui a pour but d'affirmer des valeurs, des principes et des objectifs communs à l'heure d'élaborer les PLUI. Elle est le fruit des débats politiques qui

se sont déroulés en 2019 dans le cadre des conférences territoriales, des Comités de pilotage croisés Climat-Mobilité-Habitat et des rencontres sur le futur Schéma de Cohérence Territorial. Il s'agit à présent d'« **Organiser le territoire dans le respect des orientations de la Charte d'aménagement et de développement durable du Pays Basque** ».

Ces principes seront à « **Traduire les objectifs climat-air-énergie dans les PLUI et les décliner de manière opérationnelle dans les règles d'urbanisme** ».

Pour contribuer aux enjeux climatiques et énergétiques, les leviers à mobiliser sont connus et seront précisés prochainement à l'échelle régionale par un guide de déclinaison opérationnelle des règles du SRADDET. On peut d'ores et déjà citer des leviers majeurs à mobiliser :

- La sobriété de consommation foncière par la mobilisation de friches, par la (dé)construction et (re)construction des espaces dédiés à couvrir tous besoins nouveaux d'activités sur des espaces d'ores et déjà artificialisés, par la mutabilité des espaces actuels, etc. ;
- La promotion d'une architecture bioclimatique pour limiter la consommation énergétique et les émissions de GES ;
- La végétalisation, la réduction de l'imperméabilisation et de l'artificialisation des sols. La préservation de la biodiversité dans l'espace urbain, des terres alimentaires, des zones humides, des espaces boisés permet de renforcer le stockage carbone et constitue des solutions d'adaptation (ombrage, point de fraîcheur, brise vents) ;
- L'intégration des productions d'énergies renouvelables et des mobilités décarbonées ;
- L'utilisation des matériaux biosourcés, de provenance locale, recyclables et/ou recyclés... intégrant la prise en compte des effets sur la santé et des enjeux d'énergie grise, notamment dans les logements.

La Communauté Pays Basque s'engage également à « **Intégrer la transition écologique et énergétique dans les opérations d'aménagement d'intérêt communautaire** ». Pour cela, elle souhaite créer une communauté de travail afin d'intégrer le principe de développement durable « Éviter/Réduire/Compenser » et rechercher le moindre impact sur l'environnement dans ses opérations d'aménagement.

Par ailleurs et dans la perspective de la neutralité carbone, l'enjeu essentiel et de long terme réside dans la capacité du territoire à développer le stockage de carbone dans les sols et les espaces naturels (zones humides et espaces boisés). En ce sens et au vu des projections d'accueil démographique dans les années à venir, l'aménagement du territoire et la réduction au strict minimum de l'artificialisation des sols, voire la reconquête d'espaces artificialisés en espaces cultivés ou naturels sont des leviers majeurs. La sobriété foncière sera une des priorités à inscrire dans le SCOT afin de « sacraliser » les terres alimentaires, les zones humides et les espaces boisés qui constituent des milieux favorables à la séquestration de carbone et à la régulation du grand cycle de l'eau.

Aujourd'hui, la répartition des surfaces se décline comme suit en Pays Basque : 78 % en zones agricoles ou naturelles, 19% en zones urbaines et 3% en zones à urbaniser.

La trajectoire carbone tracée par le Plan Climat devra être consolidée et approfondie dans les travaux d'élaboration du SCoT Bayonne -Sud Landes de façon à « **Répondre dans la démarche de SCoT aux enjeux climat-air-énergie et les décliner au sein des différentes orientations générales** ».

### 2.3.3 Ambition n°3 : Développer le stockage carbone par les pratiques agricoles et forestières

L'agriculture se distingue des autres secteurs d'activités par sa fonction première et fondamentale : nourrir les populations. Au Pays Basque, l'agriculture est un pivot d'équilibres sociaux et environnementaux notamment pour l'intérieur du territoire : elle pourvoit des emplois non délocalisables, elle entretient le paysage et est intimement liée à la culture et à la gastronomie locales.

Le rapport de diagnostic du Plan Climat montre aussi que l'agriculture est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre en Pays Basque. Ses émissions sont majoritairement du CH<sub>4</sub> (cycle du carbone) et du N<sub>2</sub>O (cycle de l'azote) ; ce sont des émissions diffuses liées à des processus biologiques étroitement dépendant des conditions naturelles locales.

Par ailleurs, les terres agricoles jouent aussi le rôle de puits de carbone (stockage de carbone) et concourent à atténuer les effets du changement climatique ; et ce d'autant plus que l'agriculture et la forêt occupent une part importante du territoire Pays Basque.

Le modèle agricole basque est majoritairement celui d'une agriculture de qualité, peu intensive ; il est adapté à son territoire et valorise la ressource naturelle locale de l'herbe par le pâturage.

Pour autant, cette agriculture, aujourd'hui essentiellement tournée vers l'élevage, pose deux questions fondamentales : sa capacité à nourrir en priorité et en diversité la population locale, et sa durabilité dans un contexte de changement climatique (baisse de la qualité des ressources fourragères, de la disponibilité de l'eau dans les estives, concentration de polluants dans l'eau, etc.).

Les travaux conduits dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire ont permis de mener une réactualisation de l'état des lieux réalisé en 2015. Cet état des lieux a notamment permis d'identifier des productions pour lesquelles l'offre est insuffisante sur le territoire alors qu'à l'inverse la demande est importante. Il s'agit des : fruits, légumes, céréales, volailles, légumes secs, lait de vache, etc.

Ainsi à titre d'exemple, la production de fruits et légumes est 16 fois inférieure à la consommation potentielle en Pays Basque. 80% des légumes et fruits consommés sur le territoire sont importés et seulement 2% de la Surface Agricole Utile du Pays Basque est consacrée au maraîchage. Dans ce contexte, la Communauté Pays Basque souhaite **« accompagner le développement et la structuration des filières alimentaires répondant à la demande locale »**. Les ateliers d'acteurs ont confirmé cette tendance et ont proposé de s'atteler, dès 2020, à un travail spécifique sur la filière « légumes ». Cette action aura de fait un véritable effet levier pour viser une assiette basque décarbonée.

Par ailleurs, la démarche ClimAgri avait permis de mobiliser les acteurs investis dans les secteurs de l'agriculture et de la forêt pour élaborer une stratégie Climat Énergie et bâtir un premier programme d'actions visant une agriculture et une sylviculture vivante, dynamique et adaptable. Aussi et en s'appuyant sur les enseignements de cette démarche, la Communauté Pays Basque souhaite reprendre cette dynamique pour mieux accompagner la transition agroécologique des modes de production et des pratiques. ClimAgri vise notamment la structuration des filières agroécologiques comme le développement de l'agriculture biologique, le déploiement de projets de diversification des productions, autant d'actions reprises dans le PAT et qui concourent à diminuer les émissions de Gaz à effet de Serre et à augmenter la capacité de l'agriculture basque à stocker du carbone.

Il s'agit donc également **« d'accompagner le développement des pratiques agroécologiques et agroforestières favorables au stockage carbone »**.

L'engagement de longue date des acteurs agricoles basques pour défendre un modèle peu intensif et diversifié doit se poursuivre et être amplifié de façon à mieux adapter les pratiques agricoles aux ressources naturelles, à l'échelle des exploitations et des espaces collectifs. Ainsi, la Communauté Pays Basque souhaite **« Accompagner les fermes du Pays Basque vers plus d'autonomie par rapport aux ressources (énergie, eau, intrants) »**.

L'autre puit de carbone précieux du Pays Basque est constitué par ses forêts. En effet, les 77 000 hectares forestiers du Pays Basque recyclent le carbone et jouent, à ce titre, un rôle écologique majeur. Tout au long de leur vie, grâce au mécanisme biologique de la photosynthèse, les arbres puisent le gaz carbonique présent dans l'atmosphère. Ils l'emmagasinent dans leurs troncs, leurs branches, leurs racines et leurs feuilles et libèrent ensuite de l'oxygène dans l'air. Ainsi, le processus de photosynthèse nous permet à la fois de respirer et de diminuer la concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

L'exploitation forestière menée de manière durable, en ne prélevant qu'une part de l'accroissement annuel des forêts, permet de valoriser le bois local et d'allonger le stockage de carbone dans le temps.

Tout mètre cube de bois d'œuvre dédié à la construction ou à du mobilier continue, durant toute la vie du bien, à séquestrer le carbone piégé pendant la croissance de l'arbre. Une durée qui peut s'étendre sur plusieurs centaines d'années. Pour le bois énergie, chaque mètre cube de bois utilisé offre le double avantage d'économiser des énergies fossiles, tout en permettant à la forêt de se renouveler et donc de stocker à nouveau du carbone.

Pour accompagner une exploitation durable de la forêt aujourd'hui avec des usages et des fonctions multiples (loisirs, bois de chauffage, cueillette) la Communauté Pays Basque s'engage à **« Préserver et valoriser les milieux forestiers dans une approche multifonctionnelle de la Forêt »**.

#### **Objectifs Stratégiques :**

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre totales (énergétiques et non énergétiques) de 56% à horizon 2050
- Augmenter le stockage carbone annuel afin qu'il couvre les émissions de GES résiduelles
- Augmenter les surfaces des productions agroécologiques dont le bio

#### **Indicateurs stratégiques :**

- Émissions totales de GES par secteurs
- Flux annuel de stockage carbone du territoire
- Évolution des surfaces en productions agroécologiques dont le bio

## 2.4 Orientation 4 : Innover et changer de modèle économique

Le changement climatique est considéré, à juste titre, comme l'aspect le plus urgent des problèmes écologiques mais il se combine à l'effondrement de la biodiversité, à la contamination des milieux naturels et des aliments par les pesticides, aux déchets de toutes sortes, aux micropolluants, autant de manifestations écologiques qui invitent à revoir nos modes de production et de consommation.

L'activité économique, comprenant les secteurs industriel, tertiaire et agricole, représente 51 % des émissions de gaz à effet de serre et 26% des consommations énergétiques du territoire. L'économie basque est par ailleurs composée principalement d'un tissu de TPE et PME familiales.

Opérer la transition du Pays Basque va nécessairement impacter les activités et les emplois du territoire. Au travers de son Plan Climat, la Communauté Pays Basque souhaite créer les conditions favorisant l'innovation dans les pratiques des acteurs pour rompre avec les seules logiques de marché et engager dans toutes les activités du territoire une économie plus sobre qui préserve la santé et l'environnement.

Recréer du lien et de la proximité entre les producteurs et les consommateurs est une voie pour faire progresser la qualité des produits et raccourcir les circuits de distribution à l'origine de pollutions locales. Un autre axe à consolider également réside dans l'accompagnement et le soutien aux entreprises des filières traditionnelles et émergentes qui développent des solutions, produits et services, répondant aux enjeux environnementaux. Enfin, développer une stratégie d'économie circulaire à l'échelle du Pays Basque représente un levier majeur pour préserver les ressources locales. Pour le secteur industriel, les projets d'écologie industrielle permettent d'expérimenter de nouvelles voies de sobriété et de boucles énergétiques et de matières dans la production.

Si s'engager dans une trajectoire de transition demandera un investissement financier de l'ensemble des acteurs, ne pas le faire pourrait décupler les charges pour tous dans un avenir proche. S'il reste complexe d'identifier précisément, notamment à une échelle fine, les coûts de l'inaction, la Communauté Pays Basque a conscience qu'il est nécessaire d'opérer un changement de modèle rapide afin de réduire les impacts économiques que pourrait engendrer une posture attentiste vis-à-vis du changement climatique.

Cette orientation se traduit par les ambitions suivantes :

- **L'ambition n°1 : Renforcer le lien entre l'agriculture, la pêche et l'alimentation locale**
- **L'ambition n°2 : Accueillir dans un Pays Basque en transition**
- **L'ambition n°3 : Concrétiser l'économie circulaire dans toutes les activités du territoire**

## 2.4.1 Ambition n° 1 : renforcer le lien entre l'agriculture, la pêche et l'alimentation locale

Dès sa création en 2017, la Communauté Pays Basque a décidé de faire de l'alimentation saine, locale et de qualité une véritable politique publique afin d'être en cohérence avec les nouvelles pratiques et attentes des consommateurs, qui privilégient de plus en plus un approvisionnement local, respectueux de l'environnement et de la santé.

La Communauté Pays Basque s'est engagée dans l'élaboration de son Projet Alimentaire de Territoire, démarche introduite par la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014. Ce projet vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs. Il poursuit également l'objectif de lier agriculture sur les territoires et qualité de l'alimentation.

Ainsi, sur la base d'un diagnostic partagé avec les acteurs au cours, notamment, de la concertation déployée dans le cadre du Plan Climat, la Communauté Pays Basque a délibéré le 14 décembre 2019 sur quatre principaux enjeux qui viennent compléter ceux d'ores et déjà identifiés pour la politique agricole communautaire. Ces enjeux permettent désormais à la Communauté Pays Basque d'agir sur la totalité de la chaîne alimentaire : de « la terre/mer à l'assiette » en y intégrant les enjeux alimentaires :

- Adaptation aux mutations des comportements alimentaires et des achats ;
- Exemplarité par la restauration collective, l'éducation alimentaire ;
- Accessibilité sociale à l'alimentation de qualité ;
- Partage, rayonnement par la gastronomie.

A partir de ces enjeux, cinq objectifs prioritaires à décliner dans le plan d'actions ont également été retenus :

- Améliorer la connaissance des mutations des comportements alimentaires et des pratiques d'achat ;
- Développer les productions localement déficitaires répondant à la demande ;
- Organiser le lien de la fourche à la fourchette, des producteurs aux consommateurs ;
- Regrouper la commande publique et l'adapter aux capacités de réponse locale ;
- Intégrer l'alimentation dans un projet global de santé / environnement / cohésion sociale (cf. futur contrat local de santé).

La stratégie développée dans le cadre du Projet Alimentaire s'inscrit de fait dans la stratégie Plan Climat qui vise à faire du Pays Basque un territoire sobre énergétiquement et résilient écologiquement et socialement à l'horizon 2050. Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération Pays Basque entend « **mettre en œuvre le Projet Alimentaire de Territoire en articulation avec le Plan Climat Pays Basque** ».

En outre, restructurer la chaîne alimentaire par des relations de proximité entre les acteurs doit permettre d'organiser mieux le lien entre agriculture, grossistes et transporteurs, qui aujourd'hui, faute de transports optimisés, contribue aux émissions de GES. Aussi, les travaux conduits dans le cadre du PAT ont permis de mettre en exergue la nécessité de déployer une interface qui reconnecterait agriculteurs et débouchés (restauration collective, restauration commerciale, magasins de producteurs, etc.). La Communauté Pays Basque va ainsi engager une « **étudier l'opportunité d'une plateforme logistique et d'achat** ».

Cette étude est inscrite dans le contrat d'attractivité, signé le 14 janvier 2020 avec la Région Nouvelle Aquitaine, pour la période 2020-2022.

## 2.4.2 Ambition n° 2 : accueillir dans un Pays Basque en transition

L'économie résidentielle (BTP, services et tourisme) représente aujourd'hui 2/3 des établissements et de l'emploi du Pays Basque et se développe « naturellement » du fait de la forte attractivité du territoire.

Le Pays Basque, qui connaît une dynamique économique positive, est en train de structurer sa stratégie de développement économique autour de 8 filières : Aéronautique, Agriculture-Agroalimentaire, Construction durable, Numérique, Croissance bleue, Artisanat de production, Santé et Logistique, toutes très concernées par les enjeux de transition écologique et énergétique. Une première feuille de route a été travaillée sur l'Economie Bleue à la fois traditionnelle et émergente. Hors activité touristique, elle représente 971 établissements pour environ 4 000 emplois, principalement hébergés dans de très petites structures. La Communauté souhaite « **Déployer la feuille de route Économie Bleue en articulation avec le Plan Climat Pays Basque** » et porte une stratégie de développement économique des filières de l'océan en cohérence avec les stratégies locales de gestion des risques littoraux ou encore de développement des énergies renouvelables.

Le Pays Basque accueille également de nombreux touristes. Destination balnéaire et de plein air, le tourisme, en Pays Basque, est largement dépendant du climat. L'augmentation de fortes chaleurs, l'érosion des plages ou des sentiers, l'intensification d'évènements climatiques extrêmes sont susceptibles de bouleverser les pratiques touristiques et les stratégies des professionnels du tourisme. De plus, l'augmentation des flux touristiques accentue les pressions anthropiques exercées sur les milieux (urbains et naturels) et les ressources (eau et énergie). Aussi, la Communauté Pays Basque, qui a engagé fin 2019 l'élaboration d'une stratégie touristique en concertation avec les acteurs du tourisme du Pays Basque, souhaite interroger cette stratégie à l'aune des enjeux climatiques et écologiques locaux pour « **accompagner un tourisme soutenable** ».

## 2.4.3 Ambition n°3 : concrétiser l'économie circulaire dans toutes les activités du territoire

L'économie circulaire est un système économique dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer, une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de "fermeture du cycle de vie" des produits.

L'économie circulaire agit simultanément sur :

- L'offre : moindre utilisation de matières premières ou recours aux recyclés, produits écoconçus, réduction des consommations d'eau et d'énergie dans le processus de fabrication ;
- La demande : le développement de pratiques d'achat responsables ;
- La gestion des déchets avec le recours prioritaire au recyclage/réemploi qui permet de boucler la boucle.

### [Accompagner les projets d'écologie industrielle et territoriale](#)

Le Pays Basque a été identifié « Territoire d'Industrie » lors du Conseil National de l'Industrie du 5 mars 2019. La structuration du projet, menée en partenariat avec des dirigeants de différentes sociétés industrielles du territoire, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat et ses opérateurs, a permis de définir les grands enjeux industriels auxquels le projet Territoire d'Industrie Pays Basque veut répondre :

- Développer une industrie collaborative pour gagner en attractivité et compétitivité ;
- Accroître l'attractivité de l'industrie Pays Basque et consolider le capital humain du territoire ;
- Gagner en compétitivité grâce à l'industrie du futur ;
- Accompagner la transition environnementale, écologique et énergétique de l'industrie du Pays Basque.

L'axe « **Faire du Pays Basque un territoire exemplaire par ses usines durables et son vivier d'entreprises industrielles responsables** » se concrétisera sur les déclinaisons opérationnelles :

- Concevoir des démonstrateurs / unités pilotes (énergie, eau, déchets) ;
- Tendre vers un territoire zéro déchet : Challenge inter-entreprises Zéro Gaspillage ;
- Soutenir le développement de l'écoconception pour une seconde vie des produits ;
- Qualifier les Zones d'Activités comme des écosystèmes industriels.

### Réduire les déchets à la source et moderniser le service public de collecte et valorisation des déchets

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence gestion des déchets est partagée entre la Communauté Pays Basque pour le volet collecte et le syndicat Bil Ta Garbi pour le volet traitement. Pour rappel, la production annuelle moyenne d'ordures ménagères par habitant au Pays Basque s'élevait en 2018 à 301 kg, alors que la production individuelle globale de déchets s'élève à 635 kg. Cette production individuelle globale est en augmentation par rapport aux années précédentes, notamment en raison de l'augmentation des déchets de déchetteries et de collecte sélective.

Réduire les déchets à la source permet de réduire en amont les émissions liées à la production des biens et les émissions liées au transport et au traitement des déchets générés en fin de vie des produits. La prévention est ainsi la première action à mettre en œuvre selon la hiérarchie européenne de la gestion des déchets. Par ailleurs, la politique de traitement des déchets permet de créer de la matière ou de l'énergie valorisable.

La Communauté Pays Basque et le Syndicat Bil Ta Garbi s'engagent, dans la continuité de leurs stratégies, dans la mise en œuvre d'une politique volontariste de prévention des déchets. Ils souhaitent ainsi « **poursuivre l'animation du programme Zéro Déchet Zéro gaspillage et la modernisation du service public de collecte et de traitement des déchets du territoire** ».

### Accompagner l'allongement de la durée de vie des biens

La Communauté Pays Basque partage avec le syndicat Bil Ta Garbi l'ambition de rallonger la durée d'usage des biens et des produits, tout en accompagnant les changements de comportements vers des pratiques de consommation collaborative (partage, échange, dons). Décider d'offrir une seconde vie à un vêtement, un meuble ou un appareil, en le donnant, en le réparant ou en le vendant d'occasion plutôt que de le jeter constitue un geste de prévention.

En partenariat avec Bil Ta Garbi, la Communauté Pays Basque s'engage à « **accompagner le développement des filières de réemploi et des matériaux recyclés** ». Il est également question d'accompagner les initiatives de consommation collaborative sur le territoire.

### Intégrer les principes de l'économie circulaire dans la filière du BTP

Dans le cadre de la contractualisation avec l'ADEME « *Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage* », le Syndicat Bil Ta Garbi avait relevé l'aspect stratégique du secteur du BTP en lien avec les nouvelles obligations réglementaires qui fixent l'objectif de valoriser, sous forme de matière, 70 % des déchets du secteur du



bâtiment et des travaux publics (BTP) en 2020. Aussi, au 1er janvier 2018, le Syndicat a pris la compétence « valorisation et traitement des déchets inertes autres que ménagers et assimilés ».

Un des enjeux majeurs pour le territoire en regard du dynamisme de la construction est aussi de trouver des solutions pour pallier la pénurie de sites de valorisation et/ou de stockage des déchets inertes, constat mis en exergue par le plan BTP du Département.

Le Syndicat a adopté en 2018, dans une dynamique d'économie circulaire, un Schéma Directeur des Déchets Inertes qui vise à « **Accompagner le développement de l'économie circulaire de la filière du Bâtiment et Travaux Publics** » en mobilisant les leviers suivants :

- La généralisation de marchés publics responsables par les maîtres d'ouvrages publics ;
- La réduction des déchets du BTP par le recours à des matériaux recyclés et issus du réemploi ;
- Le maillage du territoire de sites réglementaires.

Autant de leviers qui concourent aux objectifs du Plan Climat et que la Communauté Pays Basque et le Syndicat Bil Ta Garbi peuvent directement soutenir à travers leurs propres marchés de construction et rénovation de bâtiments et d'infrastructures.

## 2.5 Orientation 5 : Partager connaissances et expériences de transition pour agir ensemble

Dès l'élaboration du Plan Climat, les élus de la Communauté Pays Basque ont souhaité engager un processus de concertation et ont œuvré pour créer les conditions nécessaires à l'information, au partage des enjeux et à l'identification des pistes d'actions avec les acteurs du territoire.

La Communauté Pays Basque entend poursuivre cette démarche tout au long de la mise en œuvre et du suivi du Plan Climat. Avec les communes du territoire, elle a un rôle essentiel d'animation et de coordination au plus près des citoyens, des usagers, des acteurs afin d'expliquer le cap de transition que propose le Plan Climat et de travailler l'appropriation par l'action.

Le Pays Basque a la chance d'avoir un tissu associatif et entrepreneurial très riche et impliqué. Le travail collaboratif avec la société civile est essentiel pour la mise en œuvre du Plan Climat. La Communauté Pays Basque souhaite poursuivre le travail engagé avec ses partenaires. Le Conseil de développement du Pays Basque et l'association Bizi ! se sont particulièrement impliqués dans la démarche. Ils ont créé des groupes de travail ad hoc, se sont investis au sein du Comité Partenarial et lors des divers rendez-vous de concertation. Ils ont versé aux travaux des contributions pour nourrir les axes stratégiques et formuler des propositions d'actions.

Pour la mise en œuvre du Plan Climat, la Communauté Pays Basque va renouveler et installer des instances de travail collaboratif. Elle poursuivra aussi ses actions de sensibilisation, d'information et de mobilisation via différentes formes de travail dans la continuité, pour certaines, des travaux d'élaboration du Plan Climat.

Le cap ambitieux porté par les élus et la société civile au travers du Plan Climat Pays Basque nécessitera également une mobilisation des financements à tous les niveaux, publics comme privés.

Cette orientation se traduit par les ambitions suivantes :

- **L'Ambition n°1 : Animer et promouvoir les objectifs du Plan Climat auprès de tous**
- **L'Ambition n°2 : Coordonner la transition écologique et accompagner les acteurs locaux dans leurs initiatives**
- **L'Ambition n°3 : Installer un mode de gouvernance et de suivi du Plan Climat ouvert et partagé**

### 2.5.1 Ambition n°1 : Animer et promouvoir les objectifs du Plan Climat auprès de tous

Le Plan Climat fixe aujourd'hui des perspectives d'évolution pour l'ensemble des activités locales, pour l'aménagement, pour les modes de vie du territoire, et concerne ainsi tous les acteurs. L'enjeu de mobilisation et de participation à la dynamique collective est fondamental dans l'atteinte des objectifs du Plan Climat.

Pour élaborer le Plan Climat, la Communauté Pays Basque a organisé de nombreux rendez-vous et déployé plusieurs outils afin de mobiliser un public élargi. Elle a recherché, au travers de la plateforme Climat Action, des ateliers et du jeu de plateau à rapprocher les questions climatiques et énergétiques des problématiques quotidiennes des habitants (logement, déplacement, modes d'alimentation et de consommation, santé publique, etc.). Dans cet esprit, la Communauté va poursuivre la démarche d'aller à la rencontre des acteurs et des citoyens et « **Élaborer et mettre en œuvre un programme de communication Klima action** » pour accompagner la mise en œuvre du Plan Climat.

Pour assurer la cohérence des politiques publiques sur le territoire, la Communauté Pays Basque construit pas à pas un travail de proximité sur un territoire grand et divers. Pour l'élaboration du Plan Climat, du Programme Local de l'Habitat, du Plan de Déplacements Urbains et du programme de réforme de la collecte des déchets, la Communauté Pays Basque avait désigné « des ambassadeurs du territoire » missionnés pour assurer le lien auprès de leurs communes et des acteurs locaux. La Communauté Pays Basque souhaite pérenniser le rôle des ambassadeurs du Plan Climat dans les territoires, ce qui permet de démultiplier les canaux d'informations, de renforcer la proximité avec les territoires et les populations, et de pouvoir faire remonter les initiatives locales. La Communauté Pays Basque souhaite renforcer l'animation territoriale jouant de l'articulation et de l'intégration de la transition écologique et énergétique dans les services et leviers du quotidien (habitat et énergie, offres de mobilité, défi famille, etc.).

Le Plan Climat cherche à ce que chacun situe la part qu'il peut prendre en tant que citoyen, membre d'une association, acteur socio-économique local, collectif de citoyen et acteur public. Des formes d'animation participatives seront recherchées pour faciliter la mise en réseau des acteurs par centres d'intérêts et favoriser l'émergence de réflexions collectives, voire de projets collaboratifs. La Communauté Pays Basque souhaite aussi « **renforcer la coopération entre les échelons communautaire et communaux, et développer la coopération avec les partenaires et les voisins** » pour contribuer ensemble à la transition du Pays Basque.

### 2.5.2 Ambition n°2 : Coordonner la transition écologique et accompagner les acteurs locaux dans leurs initiatives

Le Pays Basque a la chance d'avoir un tissu associatif et entrepreneurial très riche et impliqué. La prise de conscience et le passage à l'action de la société civile concernant déjà de nombreux acteurs et se manifestent de multiples manières : village des alternatives, projets de recycleries ou encore d'épiceries associatives, etc. Les actions existantes en faveur de la transition écologique du territoire sont déjà nombreuses et portées par une diversité d'acteurs.

Avec le Plan Climat, la Communauté Pays Basque devient coordinatrice de la transition écologique sur son territoire. Elle a de fait un rôle à jouer dans la connaissance, les liens et la cohérence à créer entre les actions locales, pour faire connaître celles-ci et favoriser les relations entre les opérateurs locaux.

## Le Fonds de soutien aux initiatives locales :

La Communauté Pays Basque a expérimenté, en 2019, la mise en place d'un fonds de soutien aux initiatives locales pour la transition écologique et énergétique. Cette démarche lui a permis de repérer de nombreux porteurs de projets locaux. Ce premier fonds a permis de soutenir 17 initiatives portées par des associations locales sur les thèmes de l'économie circulaire, la biodiversité, l'alimentation et l'agriculture durables, l'énergie et la mobilité durable.

Dans la mise en œuvre du Plan Climat, la Communauté Pays Basque souhaite **« Pérenniser le Fonds de soutien en faveur de la transition écologique et énergétique »** afin d'accompagner l'expérimentation de solutions pratiques et reproductibles au Pays Basque.

## L'Eusko, monnaie locale pour la transition écologique du Pays Basque :

Le Pays Basque, grâce à une initiative citoyenne engagée en 2013 par l'association sans but lucratif Euskal Moneta, dispose d'un bel atout pour la transition écologique, sa monnaie locale, l'Eusko.

Avec plus d'un million d'Eusko en circulation, la monnaie locale du Pays Basque est la plus importante d'Europe. L'Eusko, par son fonctionnement, en favorisant la relocalisation de l'économie contribue à limiter les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports. Cette monnaie locale soutient aussi l'agriculture paysanne, le commerce de proximité, l'amélioration des pratiques de valorisation des déchets des professionnels. D'un point de vue sociétal, elle favorise le lien social entre consommateurs, producteurs et commerçants, soutient les associations locales via le versement de 3% des achats réalisés en Eusko et participe au développement de l'usage de la langue basque dans la vie publique.

Dès 2018, la Communauté Pays Basque a adhéré à l'Eusko et a engagé un partenariat avec l'Association Euskal Moneta pour soutenir son développement sur la période 2018-2021.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat, l'Eusko, qui vise la relocalisation de la consommation et de l'économie, est un levier de transition écologique du territoire. Aussi, la Communauté Pays Basque souhaite poursuivre son partenariat avec l'association Euskal Moneta pour **« accompagner le déploiement de l'Eusko »**.

## Une ingénierie financière au service de la transition écologique et énergétique

Le Plan Climat requiert de rendre plus efficace et lisible les formes d'accompagnement et de coordination de ces initiatives que la Communauté Pays Basque peut proposer. De nouvelles modalités de travail plus collaboratives (réseaux de professionnels, modes projet) et mieux partagées (savoir-faire, ressources, matériels, financements) restent à travailler et à approfondir.

En outre, la question des moyens et ressources pour financer et mettre en œuvre les actions du Plan Climat reste un travail à mener. Pour aller plus loin dans les partenariats avec bon nombre d'acteurs locaux, ce premier Plan Climat sera l'occasion pour la Communauté Pays Basque d'approfondir les modalités de soutien qu'elle propose au travers de ses fonds de concours aux communes, de ses formes de soutien aux entreprises du territoire, mais également au travers de ses différents règlements d'intervention.

Pour se donner les moyens de la mise en œuvre du Plan d'action, la Communauté souhaite **« développer une ingénierie financière communautaire au service de la transition écologique et énergétique du territoire »** qui constitue un des principaux enjeux fléchés aujourd'hui sur la prochaine génération des fonds européens et des contractualisations financières Etat-Région.

### 2.5.3 Ambition n°3 : Installer un mode de gouvernance et de suivi du Plan Climat ouvert et partagé

Le caractère territorial et partenarial du Plan Climat implique son actualisation, aussi bien pour piloter sa trajectoire stratégique que pour enrichir le plan d'actions et réaliser le suivi de sa mise en œuvre opérationnelle ainsi que son évaluation.

Pour l'élaboration du Plan Climat, les forums ont été des moments collaboratifs riches et ont permis de partager les enjeux locaux, le cap pour le Pays Basque et les propositions d'actions en instance ouverte mêlant élus, citoyens, techniciens, associations et entreprises locales.

En outre, la Communauté Pays basque a travaillé en format plus resserré autour d'un Comité partenarial qui avait pour finalité d'apporter une réflexion sur la démarche territoriale, concourir à mobiliser les acteurs locaux et s'exprimer sur les objectifs, orientations et actions à mener.

#### La mise en œuvre et le suivi du Plan Climat :

Pour la mise en œuvre et le suivi du Plan Climat, la Communauté Pays Basque souhaite continuer à associer largement les acteurs locaux au suivi de la trajectoire Climat du Pays Basque et à l'enrichissement et au déploiement du plan d'actions. Elle va ainsi « **Animer une gouvernance transversale et partenariale du Plan Climat Pays Basque** » en maintenant le Comité partenarial.

Le plan d'actions territorial a donc vocation à être progressivement enrichi par les acteurs locaux. Il sera actualisé afin de rendre compte de la dynamique locale et d'intégrer les nouveaux engagements et projets des acteurs.

#### L'évaluation du Plan Climat :

La réussite du Plan Climat se mesurera à la réduction effective des émissions de gaz à effet de serre, à la progression dans la sobriété énergétique par la diminution des consommations d'énergie territoriales, au développement des énergies renouvelables, à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire, à la capacité du territoire à s'adapter au changement climatique.

Le dispositif de suivi et d'évaluation est donc essentiel pour permettre de déterminer l'évolution du territoire par rapport au cap posé et d'adapter au mieux et rapidement les actions à mettre en œuvre.

La démarche évaluative – comme le dispositif de suivi de la mise en œuvre – du Plan Climat a pour finalité de guider le travail de la Communauté Pays Basque pour mesurer le chemin parcouru et sa trajectoire de transition. La Communauté Pays Basque va « **Organiser et mettre en œuvre les modalités d'observation et d'évaluation de la politique climat-air-énergie du territoire** ».

Pour assurer le suivi du Plan Climat et l'observation territoriale, la Communauté Pays Basque mènera un travail à deux niveaux :

- La production annuelle d'un état d'avancement synthétique de la mise en œuvre effective des principales actions du Plan Climat.
- L'actualisation du tableau de bord Plan Climat qui regroupera les indicateurs qui ont servi à dresser la photographie de départ dans le diagnostic en matière d'énergie, de GES et de qualité de l'air. Le choix a été fait de construire le diagnostic sur la base des données et méthodologies des observatoires régionaux partenaires l'AREC et l'ATMO afin d'assurer, sur le long terme, le suivi de la démarche, mais aussi de rechercher la cohérence avec l'échelon régional, chef de file territorial de la transition énergétique et écologique. Ces observatoires seront mobilisés pour apporter données, expertises méthodologiques et analyses croisées afin d'évaluer l'évolution du territoire.

Pour le suivi opérationnel des actions, une première batterie d'indicateurs de réalisation a été identifiée en lien notamment avec ceux qui éclairent le rapport de développement durable communautaire. Ce travail reste à consolider et à travailler en articulation avec les nombreux observatoires en cours de structuration au sein des services de la Communauté Pays Basque (Habitat, Déchets, Mobilité, Économie, Agriculture...).

En tout état de cause, le Plan Climat fera l'objet d'une évaluation réglementaire à mi-parcours, soit trois ans après son adoption, et à une évaluation à l'échéance des 6 ans de la mise en œuvre.

*Ce document a été rédigé avec l'appui d'Algoé Consultants.*